

Ville de Plérin

— 1930 —

extrait de bulletins paroissiaux

5072



Plérin

à travers

les Âges

Glanes d'histoire

AVANT-PROPOS

CHERS LECTEURS,

Glanes d'histoire nous semble un titre opportunément modeste et très expressif pour le travail que nous entreprenons.

Nous n'avons pas la prétention, combien téméraire, de publier par fragments, dans le « *Lien* », une histoire très complète de la paroisse de Plérin.

Mais, ayant à notre disposition des documents abondants, précis, originaux et authentiques, nous avons pensé vous faire plaisir et vous être agréables, en les portant à votre connaissance.

Nous ne nous bornerons pas toujours à les transcrire servilement, mais nous nous efforcerons parfois de les grouper, de les coordonner et de vous les présenter sous une forme un peu moins fastidieuse que le style officiel d'actes administratifs.

Evidemment, chers lecteurs, vous désireriez que chaque semaine votre Bulletin paroissial vous apportât un peu de l'histoire de votre paroisse. Et nous comprenons votre désir. Mais, pour légitime qu'il soit, nous ne pouvons prendre l'engagement de le satisfaire, car la rédaction de quelques pages d'histoire requiert des loisirs qui souvent font défaut à vos prêtres, chargés du saint ministère dans votre paroisse si populeuse et si étendue. Du moins, le plus souvent possible, *Le Lien* vous apportera quelques *glanes d'histoire de Plérin*.

Pour la plupart, les documents dont nous nous servons, ont été retrouvés et transcrits par les soins d'un archéologue de grand talent. **M. Gaultier du Mottay**, ancien maire de Plérin, et nous remercions très respectueusement sa famille qui a eu l'obligeance de mettre ces documents à notre disposition.

PREMIÈRE PARTIE

AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

CHAPITRE I^{er}

Epoque celtique

Il serait, certes, intéressant pour les Plérinais, de connaître avec une absolue certitude leurs plus lointaines origines. Mais, comme le

remarque M. Gaultier du Mottay, faute de documents précis, et d'accord entre les historiens, « nous aurons toujours à déplorer le mystère qui entoure nos origines ; elles seront toujours l'insoluble problème jeté à l'esprit de qui s'occupera de notre histoire locale. »

Nous rappellerons seulement que, vers l'an 70 avant J.-C., à l'extrémité de l'empire des Celtes, là où finissait le monde des Anciens (Pen-ar-Cerd) se trouvait la province d'Armorique, habitée par un certain nombre de tribus, réunies en confédérations, et dont l'histoire nous a conservé les noms. Parmi ces tribus on comptait celle des « **Ossismiens** » située vers le nord, et dont la capitale, appelée Vorganium, était en même temps le chef-lieu de plusieurs cercles ou « pagi » — en celtique « plou », — dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Une autre tribu, ou, plus exactement, un puissant peuple d'Armorique, c'était le peuple des **Curiosolites**, dont la capitale était Corseul.

Les habitants de notre sol étaient-ils des Ossismiens ou des Curiosolites ? Vingt historiens sont divisés sur cette question. Renonçons donc à porter la lumière dans ces épaisses ténèbres.

La paroisse de Plérin puise peut-être son étymologie dans la dénomination d'un de ces « pagi », s'il faut admettre, avec Leric, que les mots « Plou », ou par corruption, « Pie-rin », signifient pays ou peuplade de la rivière ; ou, avec Le Maouët, « paroisse du mystère, ou mieux encore, avec Le Pelletier, « peuplade du chef : Plé-réen », traduction assez admissible en raison de la belle position du pays, de sa fertilité et de la proximité de la mer ; nonobstant toutefois l'absence des monuments qui attestent la présence ou le souvenir funéraire de quelque chef de clan ou tribu celtique, monuments respectables que les paroisses de Pléneuf Ploufragan, l'ordic, en cela plus fortunées que la nôtre, peuvent encore offrir aux regards des explorateurs de notre passé.

L'incertitude est donc grande, quand on veut embrasser toutes ces questions, et nous croyons que sur ce passé planera toujours le mystère. Telle est la destinée de toute chose terrestre. La pensée de l'homme, au moindre effort pour connaître sa race ou son passé, est vouée à s'égarer dans un labyrin-

the obscur et sans issue. Et puis les générations humaines ont comme l'océan qui baigne nos rivages : les flots qui les ont battus, il y a deux mille ans, se sont déplacés, évanouis et ne les couvriront plus. Comme eux, les peuplades et les familles se sont, depuis vingt siècles, déplacées, évanouies ; les différentes races se sont fusionnées ; les Normands sont devenus Armoricaïns, les Armoricaïns sont devenus Normands, le pays seul est demeuré et a, depuis des siècles, conservé son nom et sa croyance.

Personne ne pourra donc dire de quels pères, nous, habitants actuels de Plérin, sommes sortis et quels noms ils portaient en ces temps reculés et barbares. Comment cela serait-il possible, et pourquoi d'ailleurs s'en étonner, lorsque dans l'espace de trois cents ans, à partir de 1600, les noms des familles qui habitaient notre paroisse à cette date ont, pour la plupart, disparu, pour faire place à d'autres noms portés par d'autres familles.

S'il fallait cependant conclure sur cette thèse, des origines de Plérin, nous n'hésiterions pas à dire que la société à laquelle nous appartenons maintenant, est, à notre avis, la fille et l'héritière de cette société gallo-romaine formée au III^e siècle de notre ère par la fusion des Romains et des Celtes, ou des Romains et des Gaulois, et qui a laissé, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant, de nombreux vestiges sur notre sol : société actuelle qui se ressent encore de son origine celtique par ses traits sa constitution physique et son courage, et de son origine romaine par son esprit vif, ouvert, et ses mœurs, mais société Bretonne toujours, par son attachement au sol natal et à la foi de ses pères.

CHAPITRE II

Epoque romaine

Dans la période celtique l'histoire de Plérin est obscure, les documents précis font défaut, et force est de se borner soit à des inductions, soit à des déductions ; aucune affirmation absolue n'est possible, ou autant dire.

Pour l'époque romaine, c'est différent : on peut affirmer, et les citations que l'on va lire le prouvent, que Plérin, jadis, avant Jésus-Christ fut une résidence importante du grand peuple qui fit retentir du bruit de ses armes la Gaule et l'Armorique. De cette résidence, notre

1

sol en effet possède des traces indéniables.

Aujourd'hui, peut-être, serait-il difficile de trouver des vestiges considérables de monuments romains. Cela tient aux siècles sous les pas pesants desquels croulent et s'enterrent les monuments ; cela tient surtout à des fouilles qui furent faites à Plérin en 1850, et années suivantes.

Plérin à travers les Ages

Glades d'histoire

Nous transcrivons, d'après un rapport écrit à cette époque (1850) le récit et consignons l'énumération de fouilles pratiquées à ce moment.

« Sur le versant oriental de la côte qui descend du Port-Aurèle (le village actuel de Port-Horel), à la mer et dans la falaise que viennent battre les flots à l'époque des « zizis », on distingue plusieurs débris d'habitations qui n'ont pu être construites que par une colonie romaine établie à la suite des conquêtes de César et qui s'empara de toute la baie, autour de laquelle elle a laissé des marques de son passage, comme au Port-Aurèle, dont le nom rappelle sans doute celui de quelque chef de légion romaine.

Dans le courant du mois de décembre 1850, la Société d'archéologie des Côtes-du-Nord voulut bien faire des fouilles en cet endroit.

Ces travaux ont mis à découvert un monument gallo-romain, qui, à en juger par ses restes, a dû être important.

Nous empruntons au savant rapport lu dans la séance du mois de mars 1851, par M. J. Geslin de Bourgogne, membre de la Société, qui a constamment surveillé les travaux et auquel appartient en très grande partie l'honneur de cette découverte, les intéressants détails que voici :

« Au mois de décembre dernier (1850), dit M. Geslin, M. M. de Barthelemy, Gainard et moi, nous nous mîmes à l'œuvre, à la tête de deux ateliers (équipés) fournis, l'un par le Maire de Saint-Brieuc, l'autre par le Maire de Plérin. Après quelques jours de travail, nous fûmes heureux de mettre presque à découvert deux hypocaustes (

) qui nous promettaient de grandes richesses ; mais l'incertitude de la saison et la maladie nous obligèrent à suspendre momentanément les fouilles. Nous prîmes pour la conservation de cette portion du monument, la seule mesure en notre pouvoir : nous demandâmes au Capitaine des douanes du Légué, de vouloir bien faire surveiller par les préposés qui, jour et nuit stationnent sur la côte. Ainsi fut fait ; mais la curiosité un peu brutale de certains visiteurs et surtout la cupidité des paysans qui, virent, dans ce champ, une nouvelle Californie où nous cherchions des trésors, eurent bientôt bouleversé les deux appartements, renversé les piliers et défoncé en plusieurs endroits les bétons servant d'aire à ces pièces.

... Sur le rapport que je lui adressai, M. le Préfet voulut bien nous accorder un crédit de 200 fr. pour nous mettre à même de continuer l'œuvre commencée.

L'état des récoltes ne nous permettant pas d'étendre nos recherches, force nous fut de différer leur reprise jusqu'après la moisson.

Pour avoir une idée exacte des résultats obtenus par ces fouilles, nous examinerons successivement, dans l'édifice exploré, 1° sa situation ; 2° les débris meubles et immeubles retrouvés ; 3° sa destination.

I. — Situation

Le lieu des fouilles se nomme Port-Aurèle (portus Aurelii). Il est traversé par une voie romaine, dont les substructions se voient encore sur son parcours et qui a conservé (1851) le nom de *Chemin des Romains*.

— Ici, interrompons un peu M. Geslin pour ouvrir une parenthèse explicative. Ce chemin des Romains dont il est question en 1851, est aujourd'hui débaptisé, mais très reconnaissable. De l'Arrivée, par la Grange, la Noë-Rido, la Ville-Tourault, la Croix de Lormel, la Ville-Ains, le village actuel de Port-Horel, il tombe à la grève aux environs de la Noël. Comme toutes les voies romaines, ce chemin ne serpente pas en méandres capricieux, mais, au contraire, est toujours droit, et si des déviations s'imposent, elles sont toujours faites à angle obtus. La plus remarquable des voies romaines subsistant en notre région est la « Via Strata », dénommée vulgairement « chemin de l'Étrat » qui en ligne droite va

de Corseul à Vannes.

Et M. Geslin continue : « Cette voie qui traverse toute la commune de Plérin et se dirige à travers les grèves, vers Erquy (Régineu) où on la retrouve toute semblable à la sortie de la plage, conduisait à pied sec dit la tradition, jusqu'à Aloth (St-Malo) et passait vraisemblablement à portée du monument de Quatre-Vaux, récemment découvert. Le temps nous a manqué pour suivre le Chemin des Romains dans sa partie encore visible et le relier avec certitude à la grande voie dite Chemin Obé, le chemin de Ker-Ahès (chemin Obé, Carhaix).

Nous aurions aussi voulu relever topographiquement tous les points environnants qui portent des vestiges de l'époque romaine...

En attendant, et persuadés que tout monument doit être étudié, non pas seulement en lui-même, mais aussi par rapport au milieu dans lequel et pour lequel il a été créé, nous signalerons comme tout voisins de Port-Aurèle les points où des vestiges romains ont été dument constatés : les substructions de Pordie et l'établissement présumé thermal, qui a été signalé dans les grèves de Binic, au-dessous de Bernin.

A noter encore : les mines des Boixières, sur l'ancienne route de Saint-Brieuc à Lanvollon, dans la commune de Plérin. Leurs hautes et spacieuses galeries vomissent encore (1851), après les grands orages, de nombreuses pièces de monnaie romaine ; on en a trouvé à l'effigie d'Auguste, de Claude, de Néron, de Trajan, ainsi qu'un certain nombre d'épreuves manquées et jetées au rebut sans avoir été ébarbées. Était-ce de la fausse monnaie que l'on fabriquait en ce lieu ? Était-ce un moyen de pourvoir à la solde des troupes de garnison, au milieu des étonnantes richesses métallurgiques de notre pays, où abonde le plomb argentifère ? Cette dernière hypothèse est d'autant plus admissible, que ce moyen fut souvent employé aux armées à partir du 2^e siècle, et l'on possède encore les moules en terre cuite qui ont servi à couler les deniers sous Septime-Sévère et ses fils.

La baie d'Yffiniac, d'autre part, est entourée d'une grande quantité de briques à rebords qui accusent de nombreux établissements romains... La grande voie romaine de Ker-Ahès (chemin Obé, Lanvollon)

une partie de cette baie et plus d'un point requiert des explorations.

Enfin, le plateau où est située la tour de Cesson a été manifestement l'assiette d'un camp, bien longtemps avant que le moyen-âge n'y élevât le curieux donjon qui s'y voit encore.

Pour achever de nous rendre compte de la position du monument que nous étudions (Port-Aurèle), nous ne devons pas perdre de vue que la baie de Saint-Laurent n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Les conclusions du savant travail de l'abbé Manet, touchant les phénomènes qui ont modifié le littoral à l'est du Cap Fréhel, s'appliquent complètement à la portion du littoral situé à l'ouest de ce cap.

De ce côté (ouest) comme de l'autre, la mer a commencé à reculer ses rivages à la terrible **marée de mars 709**, et depuis ce **cataclysme**, le mouvement lent mais continu des eaux n'a pas cessé de les reculer. Notre baie en offre des preuves nombreuses, notamment dans l'auge de pierre que l'on voit encore sur un rocher voisin de la pointe de l'ordic et qui ne découvre qu'aux marées d'équinoxe. Preuves indiscutables encore, ces arbres renversés que les grosses mers mettent à découvert dans la baie des Rosaires, arbres presque transformés en charbon, et qui forment un combustible de bonne qualité.

Preuves encore, ces bois de cerfs et ces ossements de quadrupèdes qui ont été trouvés parmi des arbres carbonifiés, en creusant le bassin à flot du Légué. De sorte que, sans pouvoir préciser le rivage d'alors, nous serions déjà sûrs, (quand même la position de l'établissement de Port-Aurèle, ruiné par le flot des hautes marées, n'en serait pas la meilleure démonstration) que la mer, à l'époque romaine, ne venait probablement pas au-delà du milieu de la baie actuelle du Saint-Laurent.

Ainsi donc, la situation du monument de Port-Aurèle est remarquable, comme appartenant à une agglomération d'habitations antiques, qu'accusent les nombreux débris qui l'entourent ; comme touchant à une voie romaine, comme entouré de plusieurs stations connues, comme assis sous la protection du castrum (camp) de Cesson.

11. — Objets meubles et immeubles

A. — Immeubles

« Les maçonneries mises à jour dans les fortifications pratiquées à Port-Aurèle, se composent principalement :

1°) D'une pièce de 4^m 85 sur 3^m 50 ; 2°) d'une autre pièce contigüe à la première, mais sans communication avec elle, ayant 2^m sur 2^m 32. ; 3°) d'une cour murée, ne tenant pas à l'habitation et dont il est difficile de déterminer l'usage.

Avant d'examiner en détail chaque pièce, remarquons que partout les murs reposent sur un fond d'argile et ont à peine quelques centimètres de fondation, ce qui annonce un édifice peu élevé, probablement à un seul étage, comme la plupart des maisons romaines. Ces ruines assises au pied d'une pente assez raide, ont été en partie recouvertes d'un sédiment argileux entraîné par les eaux des terrains supérieurs. Par-dessus ce sédiment est une couche de terre végétale qui s'élève à 1 mètre de l'ancien sol.

Tout semble établir que la façade était tournée à l'est, c'est-à-dire ayant vue sur la baie. Ajoutons que l'examen attentif des lieux, la quantité de charbon et de cendre, au milieu desquels ces débris sont souvent noyés ; les poteries précieuses brisées et jetées hors de la maison, montrent d'abord que l'édifice était en bon état quand il a été dévasté, puis incendié, comme toutes les constructions romaines de l'Armorique ; en second lieu, que l'écreulement s'est fait du nord au sud, ainsi que le démontrent des fragments considérables du bâtiment, encore liés par la chaux et qui gisent tout auprès.

Maintenant, pénétrons dans la grande pièce enterrée à 0^m 40 au dessous de ce qui paraît avoir été l'ancien sol. Les murs épais de 0^m 60 sont composés d'assises régulières en pierres plates de la falaise, posées sur un mortier de chaux et formant, de distance en distance, un cordon dit « feuilles de fougère » ou « arêtes de poisson ». Ces murs s'élevaient encore (1851) à 1^m 10 au-dessus de l'aire qui reposait sur un *stratum* en pierres sèches, entassées sans ordre, sans doute pour mettre l'édifice à l'abri de l'humidité. L'aire (parquet) se composait d'une couche de mortier de chaux et de briques, sur laquelle

une autre couche mêlée de fragments de tuiles avait été fortement tassée au pilon et presque à sec. Le tout formait un sol uni, très résistant et d'un aspect agréable.

Sur l'aire décrite, s'élevaient 8 rangs de 7 piliers chacun, disposés parallèlement et de manière à laisser un plus grand espace entre les deux piliers du milieu. Ces piliers qui, pour la plupart, étaient intacts, se composaient de briques carrées de 0 m. 22 de côté sur 0 m. 065 d'épaisseur, unies par de fortes couches de ciment. Ils avaient 0 m. 60 de hauteur et ne terminaient pas par une ou deux briques plus larges comme il arrive dans la plupart des constructions de ce genre. Nous étions indubitablement au milieu d'un hypocauste parfaitement conservé.

Le parquet de l'appartement était brisé, mais en fragments assez grands pour que nous puissions le reconnaître avec certitude ; il se composait de larges tuiles à rebords de 0 m. 40 sur 0 m. 30, et au-dessus, d'une couche de béton, chaux et petits cailloux de mer enduite d'un ciment de briques, le tout recouvert d'un vernis imitant le stuc. C'était là, certes, en notre pays à l'époque de la décadence, un parquet très luxueux. Dans la partie nord, deux murettes remplaçaient les piliers, sans doute parce qu'il y avait là un poids plus considérable à supporter : baignoire ou autre objet. Dans le mur opposé, un examen attentif nous a fait apercevoir, sous l'enduit dont il était revêtu, un rentrant plus tard taure avec des briques et même d'anciens conduits de cheminée qui contenaient encore de la suie...»

B. — Partie mobilière

À l'est, ce que nous avons d'abord pris pour un mur, n'en était pas, à proprement parler ; c'était cette séparation en briques qui partage en deux tous les grands hypocaustes. Trois ouvertures pratiquées dans cette cloison, laissaient passer la chaleur dans l'autre partie de l'hypocauste, qui malheureusement a été emportée par la mer.

En face de l'ouverture du milieu se trouvait, dans le mur ouest, le foyer de l'hypocauste. Outre l'épaisseur de la muraille, il se composait de deux murettes en briques, s'avancant dans la pièce à 0 m. 56 et surmontées d'une voûte en pierres refractaires, qui s'enfonçait jusqu'au parement extérieur de la maçonnerie.

au avant de l'hypocauste et en contre-bas du sol, se trouvait une petite cour. Elle ne présentait aucune trace de fourneau extérieur, de sorte que le petit four plus haut décrit, était le vrai et seul foyer de l'hypocauste : le « *propugnium* » ou « *præfurnium* ». Là, se brûlait le bois ou le charbon dont la chaleur, captée par des tuyaux, circulait entre les piliers, chauffait le sol supérieur et était distribuée dans les diverses pièces de l'habitation. »

C'était, avant la lettre, le chauffage central. Il ne faut donc pas rendre notre XX^e siècle responsable de cette utile invention. Les Romains la connaissaient et l'exploitaient. »

Pour déterminer ce qui concerne cet hypocauste, il reste à ajouter que les murs, intérieurement, étaient revêtus d'un enduit de briques. Les murs de la cour, comme ceux de la maison, étaient en pierres plates.

Passons maintenant au second appartement, qui ne diffère du premier que par les parties que nous allons signaler. Là encore se trouve un hypocauste à « *præfurnium* » intérieur ; l'autre est composée comme la précédente ; ses piliers sont de même dimension, mais il n'y en a que 4 rangs de 6. Cet hypocauste est complètement isolé. On a voulu évidemment accumuler dans un volume restreint, une quantité considérable de calorique que distribuent abondamment cinq tuyaux de chaleur adossés au mur de l'est. Chacun de ces tuyaux était composé d'une série de prismes creux, en briques, de 0^m 28 de hauteur, sur 0^m 15 de largeur et 0^m 10 de profondeur, et tous ces tuyaux étaient collés au mur, par un épais mortier de chaux. Des ouvertures symétriques de 0^m 03 sur 0^m 02, capricieusement pratiquées dans ces tuyaux, servaient de bouches de chaleur. Le sol de cette pièce était à 0^m 50 au-dessous de celui de la pièce voisine et les murs s'élevaient à 1^m 60 au-dessus. On voyait tout autour, reconnaissable aux traces laissées dans l'enduit, le niveau du sol de l'appartement supérieur, à 0^m 80, comme dans l'autre hypocauste.

Autour du monument de Port-Aurèle, comme auprès de la plupart des monuments de l'époque gallo-romaine, règne un canal de 0^m 20 d'ouverture dans sa partie la plus étroite, recouvert de tuiles ou de platons de 0^m 50 sur 0^m 28.

Un peu au-delà de ce canal, nous avons retrouvé les assises d'un mur circulaire, bâti de pierres plates reliées non avec de la chaux et du sable, mais seulement par de l'argile. Ce mur nous semble être aussi d'origine romaine, et bien que ce qui en reste ne nous permette pas de connaître avec absolue certitude sa destination, nous inclinons toutefois à penser que ce mur clôturait un parc à gibier et à bétail, d'autant que nombre d'habitations rurales, à cette époque, étaient ainsi pourvues d'un parc à gibier et à bétail...

Les objets mobiliers mis au jour dans les fouilles de Port-Aurèle, sont nombreux et variés. Tous confirment l'origine du bâtiment et offrent quelques données curieuses sur la manière de vivre des Romains en nos contrées. Ces objets, pour plus de clarté, nous les classerons en deux espèces : *débris naturels* et *artificiels*.

1. *Débris naturels*. — Comme toujours, près de la mer, les coquillages occupent le premier rang. Toutes les formes conchyliologiques de nos rivages, se trouvent entassées en bancs épais de chaque côté de la maison et rappellent que les habitants de l'Italie avaient conservé parmi nous leur goût pour le poisson, ou que tout au moins « l'occasion faisant le larron », le voisinage de la mer aux précieuses et inépuisables ressources, avait développé leur goût inné pour le poisson. Et l'abondance même de ces coquillages entassés autour de la demeure romaine prouve que n'est pas récente, en ce pays, l'industrie intéressante et lucrative de la pêche aux moules et aux coques.

On distingue principalement dans ce monceau de débris marins, des coquilles d'huitres, de moules d'oursins, de coques.

Un autre produit de nos mers s'est trouvé en très grande abondance : ce sont les écailles, vertèbres et arêtes des petits poissons de la famille des anchois, sardines, qui paraissent avoir été soumis à un feu assez vif en vase clos.

La quantité d'os de toutes sortes, entassés également autour de la maison romaine de Port-Aurèle, montre que les Romains, friands de poissons et de coquillages, ne dédaignaient pas non plus de déguster la chair savoureuse des hôttes de nos forêts. Ces os appartiennent à un grand nombre de quadrupè-

des de nos contrées : bœufs, porcs, sangliers, chevreuils.

Comme tout change ! Cherchez donc des hôttes à Saint-Laurent, à Martin ou aux Rosières ! Il n'y en a plus. Elles ont émigré vers d'autres fonds.

Cherchez-y aussi des chevreuils, des sangliers... Peine perdue. Ils ont défilé.

Mais tout s'explique, quand on se souvient — nous l'avons déjà dit — que nos rivages actuels ne sont pas les mêmes qu'il y a deux mille ans. Le grève de Saint-Laurent, non plus que celle des Rosières, n'existaient pas. Les vastes plaines aujourd'hui, à chaque marée recouvertes par la mer, étaient, en ces temps lointains, couvertes de magnifiques forêts où logeaient, sans doute, en grand nombre, sangliers, chevreuils, voire même des cerfs. Nul doute, à ce sujet, n'est possible, puisque, à fleur de sable ou autant dire, on retrouve encore aujourd'hui des débris de ces grands arbres d'antan.

Nous aurons sans doute, au cours de la publication de ces *glanes d'histoire*, l'occasion de constater, toujours dû à la nature, un phénomène contraire : tandis que la mer creuse les côtes, elle comble les vallées. Ce qui le prouve, ce sont les *galets* que l'on trouve, bien avant dans la vallée du *Gouët*, à Colvé par exemple, et jusqu'aux mines de Trémuson. Même la présence de ces galets, polis par le mouvement de la mer, et que l'on retrouve dans des champs ou prairies à flanc de coteau, prouve que le niveau de la mer était assez élevé dans la vallée.

Autres temps ! A cette époque reculée, notre pays devait être bien curieux et l'aspect tout autre que celui qu'il offre aujourd'hui. Plerin à cette époque, devait être une presqu'île que la mer enserrait comme de deux pinces, par la vallée du *Gouët* et la vallée de *Tourneville*.

Le pays était-il plus beau à cette époque qu'il ne l'est maintenant ? Question d'appréciation, affaire de goût. Ce qui est certain, c'est que l'on trouve rarement et difficilement un pays comme celui de Plérin, joignant à la splendeur de ses côtes, à l'étendue de ses grèves, les charmes d'une campagne, tantôt plane, tantôt tourmentée par un sol capricieux, ou traversée par des vallées profondes et pittoresques. Amateurs de beaux sites, n'allez pas en Suisse : venez chez nous à Plérin : notre campagne est une Suisse en miniature, et nous avons ce que ne possède pas la Suisse, malgré ses lacs : nous avons la « grande bleue » aux aspects incessamment changeants, nous avons la grande bleue, ogresse féroce qui dévore tant de nos « gas » dans sa furie, mais qui est si belle, si douce, si calme quand elle vient mollement éteindre ses vagues sur les galets roulants et le sable doré de nos grèves !

Gens de Plérin, privilégiés de la Providence, vous qui habitez un si beau pays, avez-vous quelquefois pensé à en remercier le Bon Dieu ? Avez-vous aussi songé à lire son nom, magnifiquement gravé sur votre pays ? Quelles douces et belles et poétiques méditations on fait ici !

Dieu, vous le savez, est un pur esprit, et inaccessible au yeux de notre corps. Mais Saint Paul nous affirme que nous pouvons, de nos yeux, voir Dieu, reflété dans le miroir de la création. Toutes les créatures sont les œuvres de Dieu ; toutes portent son empreinte, reflètent ses perfections infinies. Un brin d'herbe de nos prairies, un grain de sable de nos grèves, une feuille de nos arbres : en apparence, c'est simple ; en réalité c'est fort compliqué. Dieu est un artiste merveilleux, auteur de tous ces prodiges. Il est le Dieu-Providence qui, avec un soin de tous instants, s'occupe de la plus infime de ses créatures.

Si vous voulez avoir une idée de l'immensité de Dieu, regardez la mer qui, à perte de vue, s'étend devant vous. Si vous voulez connaître sa Majesté, regardez encore ce magnifique spectacle, d'une mer à perte de vue : c'est écrasant de grandeur et de beauté. Et la puissance irrésistible de notre Dieu, comme elle apparaît et avec quelle élévation elle est chantée par les flots en furie, qui mugissent sour-

On a dit : « Où est Dieu devant un tombeau ? » On pourrait dire : un être intelligent, devant le prestigieux spectacle qu'offrent à ses yeux et notre campagne et nos côtes et la mer, peut-il vraiment douter de Dieu ? Ne doit-il pas tout au moins se faire, à part soi, le raisonnement rudimentaire que faisait Voltaire :

L'univers m'embarrasse et je ne puis songer
Que cette horloge marche et n'ait point
(d'horloger).

Voltaire croyait en Dieu. N'y eût-il, en effet, pour démontrer l'existence de Dieu que le spectacle de la nature, c'est là un argument irrésistible. Il faut admettre Dieu.

Tout près de mourir, Voltaire, grand savant, disait : « Je vois Dieu partout ». Ici nous pouvons, en ce pays, dire la même chose. Nous voyons Dieu partout.

Débris manufacturés. — Ils se composent de fer, de médailles, de tuiles de toutes formes, de canaux en terre cuite, de bétons, de mosaïques, d'enduits peints, de poteries, d'un petit morceau de bronze ouvrage et d'un morceau de verre blanc. Plusieurs lingots de plomb fondu ont été aussi retrouvés au milieu des décombres, ainsi que du fer altéré par le feu, de manière à prouver que l'incendie avait eu une force extrême et que l'édifice devait être considérable.

On a aussi retrouvé deux médailles. Bien que trop *détériorées* pour avoir une certaine valeur numismatique, elles sont fort importantes pour *confirmer* l'âge du *monument*. C'est un petit et un moyen bronze : l'un à l'effigie de *Trelicus*, qui eut la honte de livrer à *Aurélien* l'indépendance de la *Gaule* pour un peu d'or ; l'autre porte le *chiffre* de *Salonine*, femme de *Gallien*. Il est à remarquer que les pièces trouvées dans le camp de *Cesson* sont aussi de cette même époque (2^e moitié du 3^e siècle) où les tremblements de terre, la peste, la famine, vinrent joindre leurs *horreurs* à celles de l'invasion.

... Le savant rapporteur des fouilles pratiquées à Port-Aurèle, énumère complaisamment, avec un luxe étonnant de détails et de précisions, les nombreux objets manufacturés retrouvés en ces lieux ; tuiles de toutes teintes, poteries de toutes formes, bizarrement décorées, fûts et chapiteaux de colonnes... etc. Nous ne reproduirons pas ici cette énumération qui ne laisserait certes pas que d'être quelque peu fastidieuse pour le lec-

trons soigneusement, pour ce qui concerne la période romaine de notre histoire locale, quelques conclusions.

L'établissement de Port-Aurèle ne doit pas être antérieur à la fin du III^e siècle. Nous sommes fondés à le penser, parce que le système de décoration appartient à un art grossier (mosaïques, peintures, poteries même) qui ne se trouverait pas à une époque plus reculée, dans une habitation riche, comme le révèle la présence des hypocaustes. C'est d'ailleurs ce que confirment les médailles trouvées dans ces ruines. Mais pour avoir une certitude incontestable, il faudrait mettre à découvert quelque autre édifice de Port-Aurèle, notamment des sépultures.

La présence des hypocaustes, dans l'établissement de Port-Aurèle, à première vue, semblerait indiquer qu'il s'agissait là d'un établissement de bains. Mais comme, d'autre part, l'histoire nous apprend que les hypocaustes étaient aussi destinés au chauffage, on demeure perplexe, d'autant plus que rien par ailleurs ne nous permet d'adopter une conclusion plutôt qu'une autre.

Quant à l'époque de la destruction du monument de Port-Aurèle, elle est encore plus problématique que la date précise de sa construction et que son but déterminé.

Toutefois, attendu que d'une part

l'édifice était en bon état de conservation au moment de sa ruine, mais que d'autre part, il avait déjà subi de notables modifications, spécialement à l'entrée du fourneau du grand hypocauste, il semble logique de placer cette destruction aux temps de la grande invasion barbare du V^e siècle, plutôt qu'à l'époque des invasions saxonnes du IV^e.

Si les conclusions de la présente étude ne sont guère que des hypothèses, du moins, pour nous dédommager, pouvons-nous faire avec certitude quelques constatations.

L'établissement de Port-Aurèle réunissait toutes les commodités et avantages dont parle le philosophe Sénèque dans une de ses lettres, et qu'il reproche aux Romains de son temps.

À cette époque les habitudes de luxe étaient portées à leur point extrême, surtout en ce qui concerne les salles de bains qui étaient magnifiquement décorées et dispo-

le soleil, qui s'enfonçaient par d'immenses fenêtres, afin que l'on pût se sécher sans sortir de l'appartement. Pour plus de jouissance, la baignoire était disposée de façon qu'en prenant son bain, le voluptueux romain pût apercevoir la campagne et la mer.

Port Aurèle profitait de tous ces avantages; de là, vue admirable s'étendant sur toute la baie, qui aujourd'hui si belle, devait en ce temps l'être bien davantage, agréablement par les forêts dont les falaises étaient alors couvertes.

Il ne semble pas téméraire de supposer que les dépendances de l'établissement de Port-Aurèle s'étendaient jusqu'au Roselier. Ce qui autorise et légitime cette hypothèse c'est le nom même de « Roselier » donné à ce promontoir.

Roselier : en celtique : Ros-el-er (terre de l'aigle) — en latin : *rostrum Aquilæ* (support de l'aigle) depuis : Rosilier et Roselier, ainsi nommé, sans doute à cause de l'aigle romaine gravée sur le drapeau qui y fut planté par une légion romaine, en prenant possession du pays. Or les aigles romaines surmontaient l'asile des chefs et indiquaient les limites extrêmes d'un campement ou d'un établissement. Le luxe étant à Port-Aurèle, le chef romain n'était pas en résidence habituelle à Roselier, les jeux romains aimant vivre au milieu du confort. Reste donc qu'il n'y a sans doute la pointe du Roselier qui marquait l'une des extrémités du vaste établissement de Port-Aurèle.

Cet établissement, dont nous avons décrit les ruines, est-il le seul vestige important qui en reste? Au cours de ces glanes d'histoire, en faisant l'historique rapide des principaux villages de la commune, nous rencontrerons sans doute bien quelques débris attestant le séjour des Romains notamment à la Ville-Gervaux, à Couvrin et en plein bourg, sur la ferme de la Porte-Bréband.

Les dernières pages de ce récit nous amènent presque à la fin des temps romains. L'importance des ruines laissées par ces anciens colons, révèle leur puissance, qui était formidable: le luxe partout prodigué décèle leur passion pour l'aisance, la vie facile et la volupté. Les armes des ennemis ne purent avoir raison de la puissance romaine: la volupté, la luxure tuèrent ce peuple invincible. Grande leçon pour tous profitable, car venant des

de vingt siècles écoulés, elle en a été donnée à ceux qui, à Plerin, ont remplacé comme habitants stables, les nomades colons romains, que la passion du plaisir, la recherche du luxe, le délire de la volupté et la frénésie de la luxure tuèrent infailliblement un peuple.

Les vieux romains de chez nous étaient bien ce peuple dont parle le prophète sacré : « Peuple assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. » La grande lumière de la foi chrétienne n'avait pas encore dissipé les épaisses et lourdes ténèbres de paganisme... C'était l'époque païenne.

Nous arrivons maintenant à l'ère chrétienne !

DEUXIÈME PARTIE L'ÈRE CHRÉTIENNE

Leur établissement de Port-Aurèle détruit au V^e siècle et pillé par les barbares : les Huns d'abord, puis les Alains), les romains quittèrent notre pays.

Deux siècles durant ils y avaient séjourné, et d'un pays qu'ils avaient trouvé inculte et sauvage, ils firent une contrée opulente et civilisée.

Mais ils durent émigrer et les barbares qui les remplacèrent, en bien peu de temps détruisirent l'œuvre civilisatrice que les Romains, à force de génie et de patiente ténacité, avaient édifiée.

Dépourvues de forteresses et de garnisons romaines, nos côtes étaient ouvertes à toutes les dévastations, et les pillards affluèrent. L'établissement de Port Aurèle tomba sous leurs coups : les ronces et les épines, les genêts et ajoncs

d'or, les bruyères aux teintes si douces envahirent le pays ; les habitants qui avaient échappé aux massacres menaient une vie rude et misérable; effleurés un peu par la civilisation romaine, les Bretons d'Armorique retournaient à l'état sauvage. C'était bien, encore une fois, le peuple « assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort... »

C'est alors, au milieu de cette nuit du paganisme, que parut un astre étincelant, une « admirable lumière », le Christ-Jésus.

Sans doute, par les navigateurs qui abordaient dans leurs ports ou sur leurs grèves, nos lointains ancêtres entendirent d'assez bonne heure parler de Jésus dont les miracles étonnaient et dont la doctrine bouleversait et transformait

plus, nous ne saurions, faute de documents, préciser à quelle époque et par quel apôtre l'Évangile fut tout d'abord annoncé aux Bretons d'Armorique.

Saint Brieuc est le premier missionnaire connu qui porta chez nous la bonne nouvelle de l'Évangile.

Lorsque le moine Brieuc quitta son monastère de Lan de Baëron et s'embarqua, avec 81 de ses disciples, pour chercher un nouvel asile, lorsque, comme dit Albert-le-Grand, « dévalant la rivière de Lan-Tréguer », il s'élargit en mer, longeant la côte », il dut être frappé, après quelques heures de navigation vers le sud, par la beauté des rivages qui bordaient, au V^e siècle, la baie à laquelle plus tard on devait donner son nom.

Assises en effet vis-à-vis l'une de l'autre, les cités de Rhéginea (Erquy) à l'est, et de Port-Aurèle à l'ouest, la première protégée par un promontoire bordé de rochers abruptes, la deuxième défendue par la vedette de Roselier où flotta jadis l'aigle romaine, ces deux cités, détruites et rasées par les barbares, et dont ne subsistaient plus que des pans de murs calcinés et des monceaux de ruines couverts de buissons, durent, par leur heureuse position, attirer l'attention du saint apôtre du Christ. Et à ses disciples Brieuc dut dire une fois de plus : « Regardez le ciel, contemplez la mer, voyez les rivages verdoyants tout proches : c'est l'œuvre de Dieu ! »

À sa gauche, en effet saint Brieuc apercevait une immense forêt séculaire qui abritait le « Vetus stabulum » (*stabulum* signifie étable), résidence de son futur bienfaiteur, dans laquelle il devait plus tard lui fermer les yeux. En face de lui, saint Brieuc voyait le promontoire de Cesson couronné des ruines imposantes de sa forteresse romaine ; un peu au-delà se déployait la baie d'Ylliniac (*ad fines*) toute bordée de villas, jadis somptueuses et alors en ruine, elles aussi, comme tout ce qui avait été bâti et habité par les Romains.

Saint Brieuc, pour atterrir, pouvait choisir, soit le port Aurèle, soit le port d'Ylliniac, soit un troisième havre dont le cataclysme de 709 n'a plus laissé de trace et que les légendes nous disent s'être appelé Portus-Cessonius. C'est là qu'il aborda, s'il faut en croire une tradition vénérable.

ne était situé en Portus-Cessan-
? Les anciens documents ne
sent, semble-t-il, aucun doute à
ujet. C'était à l'embouchure de
ivière du Gouët, sur la rive
che. « Devenit, disent les Actes
St-Brieuc, ad l'uvium qui ab
uis terre vocatur sangua. »
arriva à l'embouchure d'une
ère, que les habitants du pays
ellent « sangua » (gouat veut
e : sang).

Sous disons que le port de Ces-
devait se trouver sur la rive
che du Gouët, à son embou-
re. Le simple examen des lieux
fit pour en être convaincu. La
rière, en effet, paraît avoir tou-
es coulé le long de la côte
elle baigne, à droite, et en
tlique sorte appuyée sur cette
e qu'elle avait tendance à creu-
-laissant ainsi à gauche l'é-
nierure nécessaire pour un port
consequent. Les travaux

considérables qui ont été entrepris
depuis un certain nombre d'années
dans le lit du Gouët, dont, à deux
prises, on a modifié le cours,
ont fait découvrir aucune cons-
truction, aucune trace qui puisse
permettre de supposer qu'un éta-
blissement quelconque ou même un
empire qui ait jamais été construit
sur la rive droite de la rivière. La
condition, d'ailleurs, qui a conser-
le nom de Port-Aurèle, semble
voir garde souvenir du Port de
Cesson, car elle montre encore
aujourd'hui un rocher qui devait
être situé autrefois à distance à
peu près égale entre ces deux éta-
bissements, et qui porte, comme
jadis, le nom de « rocher d'entre
deux ports », appellation qui n'aurait
aucun sens, si le rocher n'avait

en quelque sorte marqué la limite
de ces deux localités...

...C'est donc à ce « fortum cesso-
um » situé, comme nous l'avons
dit, à gauche de l'embouchure de
la rivière... et protégé par la tour-
phare construite sur la côte en face.
Que St Brieuc aborda pour appor-
ter la bonne nouvelle de l'Évangile
aux habitants de cette partie de la
Bretagne.

Ici se pose une question.
Est-il bien certain que ce soit le
saint fondateur de la cité briochi-
ne qui ait le premier apporté l'é-
vangile aux peuples qui habitaient
notre contrée ?

Remarquons tout d'abord que le
sainte Rigwal, parent de St Brieuc,
n'a rien de mettre obstacle à son éta-
blissement dans la « Vallée double »

champ du **Kourre**, ou du **Chene**
(Campus roboris). Rigwal était-il
païen ou idolâtre ? Rien, et dans
l'histoire et dans la légende ne nous
permet de l'affirmer ; au contraire,
bien des indices et en particulier ses
dispositions bienveillantes à l'égard
de l'Apôtre du vrai Dieu, nous font
croire que lui et ses gens, venus
comme Saint Brieuc de la Gran-
de-Bretagne, ainsi que les nom-
breux émigrants du VI^e siècle, a-
vaient déjà été évangélisés dans leur
pays.

Rigwal appartenait d'ailleurs à une
faible distance d'un pays qui de-
puis plus d'un siècle et demi, ren-
dait un culte au vrai Dieu et qui,
gouverné par un prince dont il a
gardé le nom : Saint Fracon, avait
vu naître, avant l'arrivée du saint
missionnaire, les enfants de ce prin-

ce qui furent, après lui, les flam-
beaux les plus ardents de la foi
évangélique en nos contrées : Saint
Gwenolé, Saint Gwelonôë, Saint
Jacut, élèves eux-mêmes par une
mère que l'Église armoricaine a
aussi béatifiée : Sainte Guen.

Tout concourt donc à nous faire
penser que notre pays, déjà policé
jusqu'à un certain point par les **co-
lons** Gallo-Romains, qui du II^e au
V^e siècle vinrent l'habiter, con-
naissait un peu les salutaires ensei-
gnements de l'Évangile, lorsque
Saint Brieuc, à la suite des Bretons
insulaires, vint prendre possession
de cette partie de l'Armorique.

Convient-il toutefois, comme
d'aucuns le pensent, de croire que
Saint Brieuc, abordant chez nous,
n'eut qu'à affermir et à diriger d'une
manière plus efficace, les bonnes

impressions laissées par les mis-
sionnaires qui l'avaient précédé et
peut être aussi à organiser ces cen-
tres de population devenus plus
tard paroisses, et auxquels il donna
pour patrons les saints ou saintes
plus spécialement vénérés en Gran-
Bretagne ou en Armorique ?

Nous ne pensons pas que l'œuvre
de Saint Brieuc fut si facile à réa-
liser. Il fut sans doute un organisa-
teur, mais auparavant il fut certes
un défricheur. Et si l'histoire a re-
tenu son nom, si la reconnaissance
populaire, spontanément, a appelé
« Saint-Brieuc » la ville dont il
jeta les fondements, c'est bien qu'il
fut le père et le fondateur de la cité.
Il fut un de ces évêques dont on a
dit qu'ils « ont fait la France, com-
me les abeilles leur ruche. »

7
Et si nous parlons ici complai-
samment de Saint Brieuc, c'est
qu'il fut l'apôtre de l'Armorique ainsi que
de toutes les terres qui bordent la
côte briochine. Comme plus tard
avec Jean Leuduguet, Saint Brieuc
fut un missionnaire ardent. Cer-
taines images nous représentent
une scène de Mission en plein air,
au temps de Saint Brieuc. C'est
pittoresque et intéressant.

Le vénérable évêque, « à la bar-
be ondulante et chenue », accom-
pagné de quelques-uns de ses moi-
nes, se en va de village en village,
groupe en plein air ou par-
fois sous une grange nos lointains
ancêtres, à l'aspect rude, au regard
doux et mélancolique. Le saint
missionnaire parle de Dieu, de
Notre Dame, enseigne ou rappelle
aux vieux Bretons les dogmes du

« Credo », les préceptes du Décalo-
gue, et c'était sans doute beau spec-
tacle, que de voir le saint évêque
faire ainsi son œuvre d'évangélisa-
tion : c'était merveille de constater
l'influence salutaire de sa pieuse
parole

La grâce divine berceait les
travaux des missionnaires, les
âmes en foule se donnaient à Dieu,
des peuplades entières se mettaient
résolument à vivre selon l'Évan-
gile. Les mœurs se christiani-
saient : on apprit à pardonner à ses
ennemis, on apprit la noblesse du
travail le prix de la souffrance, et
dans les âmes rudes de nos ancêtres
fleurtait bientôt la **charité**.

Mais saint Brieuc, comme tous les
moines, s'il s'employait à **défricher**
les âmes, ne négligeait pas non
plus de défricher la terre. Le tra-
vail manuel fut et est toujours un
grand bonheur dans les monas-
tères.

Les moines sont des colons, ha-
biles des agriculteurs expérimentés.
Sous les coups de leurs laches, les
forêts s'éclaircissent, les hailliers
tombent ; avec la charrue, ils dé-
chirent et retournent la terre ; à force
de patient labour, ils dessèchent les
marécages, et autour du monastère,
on voit bientôt les moissons dor-
rées prendre la place des bruyères
et des ajoncs. La civilisation est
en marche, elle progressera.

Bientôt, attirés par la richesse du
terrain monacal, les habitants de la
contrée quittent leurs huttes for-
estières, et viennent se grouper au-
tour de la maison de la prière, qui
est aussi le foyer de la civilisation ;
ils s'offrent aux moines pour les ar-

er sans leurs travaux ; et des
moins qui jusque-là n'avaient ma-
je que les instruments de chasse,
prennent à manier la bêche. Les
hauteurs nomades deviennent des
abeilles.

Il faut penser au pain d'abord,
mais pas uniquement. Aussi, les
moines ne forment pas que des la-
boueurs ; autour et à l'ombre des
monastères, surgissent des ateliers.
Ils sortiront plus tard les corpora-
tions d'ouvriers. On laboure d'a-
bord, puis on bâtit. A la lutte
rusique succède la maison, d'a-
bord modeste, peu à peu plus com-
pliquée... et ainsi le monastère le-
vient le centre autour duquel s'édi-
fie une ville.

A quoi servent les moines ? de-
mande-t-on parfois.

Ils sont des défricheurs... et c'est
là quelque chose.

Ils sont des civilisateurs... et c'est
beaucoup.

Ils sont des convertisseurs... et
c'est tout.

A quoi servent les moines ?..
Mais sans Briec et ses compa-
gnons, Pierin serait-il ce qu'il est ?

A quoi servent les moines ?...
Mais sans eux, nous serions peut-
être encore barbares !

Oh certes, on dit que les mo-
ines ne sont ni les seuls défricheurs,
ni les seuls civilisateurs.

Il n'en reste pas moins vra-
qu'autrefois, la civilisation, dans la
plus grande partie de la France, et
notamment chez nous, fut l'œuvre
des moines.

Il est vrai encore qu'aujourd'hui,

comme hier, ce sont les apôtres du
Christ, les héros de l'Évangile,
qui, dans l'Amérique septentriona-
le, comme en Afrique, comme dans
les archipels et sur le continent
occidental et Australien, apportent
au même temps que l'Évangile, la
civilisation.

A saint Briec, nous sommes
donc redevables sinon de la lumière
de l'évangile, qui fut apportée à nos
ancêtres, avant l'arrivée de Briec
en la « Vallée double », du moins
à lui sans doute nous sommes re-
devables de l'organisation et d'un
beau développement de la religion
catholique en nos contrées.

Franchissons maintenant l'espace
de deux siècles pendant lesquels
la semence déposée par saint Briec
avait grandi dans les âmes et pro-
duit les meilleurs fruits, grâce au

zèle apostolique des religieux du mo-
nastère briochin auxquels incombait
le ministère sacerdotal dans les
environs de leur pieux asile.

...Et nous arrivons à l'année
680. Notre territoire était alors sous
la domination des comtes de Goëlo.
Fidèles aux traditions du fondateur
de leur dynastie, Alain II, fils de
Judicaël, roi de Bretagne, ils firent
jouir notre pays de la paix la plus
grande, de la prospérité la plus en-
viable. Cette heureuse époque ne
fut troublée que par l'effroyable ca-
taclisme appelé « marée de 709 »
qui devora une grande partie du
sol appartenant à nos côtes. Toutes les
forêts qui les bordaient alors et dont
on retrouve les débris enfouis dans
le sable de nos grèves, furent englou-
ties par ce bouleversement ou trem-
blement de terre qui causa un si
notable changement dans leur as-
pect et dans leur conformation. La
mer prit alors possession de tout
l'immense espace qui s'était abaissé
« Mare quod longe distabat, paulatim
assurgens, omnem silva ma-
gnitudinem sua virtute complanavit
et in arena firmam cuncta subegit.
La mer, auparavant très éloignée,
peu à peu monta, la violence des
flots détruisit l'immense forêt et en
transforma l'emplacement en une
grève plane et sablonneuse. » Ce
texte d'un auteur anonyme cité
par Mabillon, nous donne une idée
de ce que fut et de ce que fit le cata-
clisme de 709.

A la suite de cet événement, les
Annales de notre localité (car
nous n'en sortons pas, même pour
parler de la problématique fonda-
tion et dotation de l'Évêché de
Saint-Briec par Nominoë, roi de
Bretagne, en 818), nos Annales de-
viennent muettes, encore une fois,
pendant plus de deux siècles, et
nous ne les voyons s'ouvrir que
par le récit des malheurs occasion-
nés par les descentes continuelles
des Normands ou Danois sur nos
côtes, pour y commettre des dévas-
tations dont les ruines de Port-
Aurèle portent les traces et sont les
preuves.

Ces barbares que la chronique
briochine appelle « Viri diabolici,
crudelissimi, perversique homines :
hommes diaboliques, très cruels et
pervers » — et que d'Argentré qua-
lifie de « vermine inclemente et

enragée », dévastèrent notre pays,
on massacra presque tous les
habitants, et de notre sol qu'ils oc-
cupèrent, dit-on, de longues an-
nées, ils s'élançaient vers l'inté-
rieur du pays pour y commettre
leurs abominables déprédations.

Mais vers le milieu du X^e siècle,
un prince courageux, ralliant les
populations épouvantées, se mit à
la tête de tous les Bretons qui en-
tendirent son appel, pour purger
de ces brigands le sol de l'Armo-
rique et, poursuivant la tâche noble
qu'il s'était imposée, atteignit à Dol
et mit en pièces l'armée des barba-
res qui s'y était cantonnée. Puis
apprenant qu'une autre bande de
ces insatiables pillards était débar-
quée la même année (937) à l'em-
bouchure du Gouët et n'ayant seen
que aucuns d'eux s'étaient é-
cartés autour de la ville de Saint-
Briec, il marcha ceste part et en-
vida le pays, leur faisant serrer
bagages en la plus grande diligen-
ce qu'ils peuvent. » Ainsi écrit d'Ar-
gentré.

On assure que c'est auprès de
Plourivo qu'eut lieu l'action défi-
nitive qui eut pour effet de purger
notre pays de ces féroces bandits.

La terreur qu'ils avaient inspi-
rée était telle qu'à cette époque,
on ajouta aux Litanies des Saints,
la supplication suivante :

« A furore Normanorum, libera
[nos, Domine!
« De la ferocité des Normands,
[délivrez-nous Seigneur ! »
...et à l'hymne de la Toussaint,

on ajouta cette strophe :

« Gentem auferre perfidam
« Credentium de finibus
« Ut Christe laudes debitas
« Persoivamus ulacriter : »

ce qui signifie : « Chassez ce peu-
pie perfide du pays des croyants,
afin qu'au Christ nous puissions

allégrement chanter les louanges
qui lui sont dues. »

La liturgie romaine, dans la suite, a maintenu cette strophe en lui faisant si bîr toutefois quelques variantes qui ne sont peut-être pas, du moins au point de vue rythmique supérieures à la composition primitive. Aujourd'hui l'univers catholique chante :

« Auferte gentem perfidam
« Credentium de finibus
« Ut unus omnes unicum
« Ovile nos pastor regat. »

Cette invocation brève et ardente, ajoutée aux Litanies, cette strophe, de composition si agréable et d'inspiration si élevée, ajoutée à l'hymne de la Toussaint, nous révèlent dans nos lointains ancêtres, des chrétiens de grande foi.

Chez nous, alors, l'Évangile était connu, Dieu était aimé. Il était prié, et tout porte à croire qu'il était bien et fidèlement servi. Les barbares Normands, païens sans doute, n'avaient pas réussi à extirper des âmes bretonnes la foi chrétienne, et même il ne semble pas téméraire de croire que la souffrance, la misère, la perpétuelle menace de la mort, provoquées par l'invasion normande, aient au contraire, enraciné la foi dans l'âme des Bretons et, la fortifiant par l'épreuve et par l'exercice continuel, lui aient donné cette solidité granitique qui l'a fait résister pendant des siècles, aux attaques les plus féroces et les plus variées. Si, dans le passé, la violence et l'hérésie n'ont pu entamer en Bretagne la foi chrétienne, hélas ! à notre époque, l'épidémie moderne du respect humain, de la négligence et de la jouissance effrite peu à peu la foi chrétienne des âmes bretonnes !

De cette lointaine époque de lutte ardente et de foi vive, il subsistent guère de monuments. Deux cependant demeurent... et ce sont deux croix !

C'est au X^e siècle, en effet, ou du moins à une époque qui n'en est pas éloignée, que nous devons faire remonter l'érection, près du Bourg, d'un vénérable monolithe de granit, qui depuis lors n'a cessé

de protéger notre sol, affrontant non seulement les outrages neuf fois séculaires du temps et du climat, mais encore bravant les nombreuses révolutions humaines si fatales aux monuments religieux.

Cette croix antique (dite dans le pays : croix carolingienne) est, pensons-nous, l'un des plus vieux témoignages existant encore en notre Bretagne, des premiers âges de la foi qui a lui sur nous. Longtemps échée en terre, à l'instar des vieux menhirs gaulois, cette croix plate, aujourd'hui placée sur un socle moderne, a environ 3 mètres de hauteur ; ses trois bras, un peu courts, sont légèrement épatés et la hampe, fort large à la base, se rétrécit d'une manière sensible jusqu'à la hauteur du croisillon.

Le long de cette hampe, sont sculptés grossièrement six ornements assez bizarres (deux sur cha-

cune des faces et un sur chaque côté), que nous ne pouvons définir. Chacun de ces ornements a la forme d'un long bâton, surmonté d'un objet circulaire. Serait-ce la représentation de l'éponge imbibée de vinaigre et de fiel qui, durant la Passion, fut approchée des lèvres brûlantes de Jésus en croix ? Nous ne saurions l'affirmer, mais si ce n'est pas cela, qu'est-ce donc ? Au centre du croisillon, sur chaque face de la croix, et sculpté en relief, apparaît un cercle ou tore, encadrant une sorte d'X ou de sautoir.

Faut-il voir dans l'X le monogramme du Christ, tel qu'il est représenté sur les monuments religieux du X^e siècle et, dans le cercle qui l'entoure, l'emblème de l'éternité ou seulement un encadrement

banal ? Nous ne le savons.

En 1837, cette vénérable croix avait été portée à Saint-Brieuc, pour y être placée dans le jardin de l'Evêché. En 1850, Monseigneur Le Mée la fit retourner à Plerin où elle avait été pendant tant de siècles en grande vénération.

A une époque imprécise, cette croix a donné son nom à une ancienne maison noble près de laquelle elle est plantée et qui, aujourd'hui encore, est appelée « La Croix. »

..... L'autre croix, que nous supposons également du X^e siècle, n'a pas eu un destin aussi favorable que la « Croix carolingienne ». Il n'en reste plus que le croisillon encasté dans un fossé, en bordure du chemin de la Ville-Gervaux et au-dessus de ce village.

Vénérables témoins et reliques précieuses d'un passé qui fut beau,

qui fut grand, et dont nous avons hérité, ces deux croix. A cause de ce titre, qui s'ajoute au religieux symbole qu'elles sont, méritent tout notre respect. Saluons-les au passage, et agenouillons au pied de ces culvaires, imitons nos vieux ancêtres qui aimaient à y venir prier.

••• Chapitre III. — La Féodalité

Ici, nous nous trouvons sur un terrain moins hasardeux que celui que nous venons d'explorer, car les documents qui nous permettent de parler avec quelque précision de la personne et de l'œuvre des anciens seigneurs de ce pays, commencent à paraître.

Mais, au préalable, disons quelques mots du système féodal.

On sait que ce régime représente l'ensemble des éléments qui constituaient au Moyen-Âge l'état des sociétés européennes à cette époque où les véritables et grandes propriétés territoriales ou foncières étaient l'apanage d'un petit nombre de familles privilégiées qui seules avaient une importance politique en leur qualité de possesseurs de fiefs.

En effet, vers le X^e siècle, les charges et les propriétés données aux grands à titre de bénéfices, étaient devenues héréditaires et l'aristocratie, de ce fait, ayant en quelque sorte anéanti l'autorité monarchique, elle y substitua une organisation à peu près républicaine, résultant de contrats volontaires, de promesses données ou reçues et d'engagements réciproques. Comme il n'y avait pas alors de représentation nationale régulière et permanente qui pût en faire connaître et en légiférer, le nouveau système de propriété ou mieux d'appropriation, ne fut, dans le principe, écrit nulle part ; il reçut exécution régulière par l'assentiment universel.

pour comprendre parfaitement le régime féodal et le laver des reproches sans doute excessifs dont on le recouvre, il serait nécessaire de savoir comment il s'est formé et par conséquent de connaître l'origine des fiefs.

Quoique cette question soit assez obscure, nous dirons cependant, sans remonter à la très haute antiquité, que selon toute vraisemblance,

la constitution des fiefs a eu pour principe, la distribution de terre faite par des chefs d'armée victorieux, à leurs officiers et soldats, en récompense de services signalés rendus dans les pays conquis. Ces récompenses, toutefois, n'étaient chargées de certaines redevances militaires, pécuniaires ou domestiques, dues à des époques déterminées. Ce serait ainsi que vivant quelques historiens bretons, le chef Maxime aurait distribué aux siens des terres qui l'avaient suivi son départ de Grande-Bretagne (l'avaient aidé à vaincre en Bretagne péninsulaire, près de Rennes, un compétiteur Gratin, les différentes terres que les colonies romaines possédaient en Armorique. Mais que ce soit à cette époque

que le système féodal ait pris naissance en Bretagne, ou plus tard, il est certain que ce régime était parfaitement établi au X^e siècle et sur les mêmes bases que celles instituées précédemment par Charlemagne pour toute l'étendue de son vaste empire.

Cependant il paraît bien que ces fiefs ou bénéfices, tout d'abord ne furent donnés que pour un temps déterminé, tout au plus durant la vie du donataire ou vassal; ils retournaient ensuite de plein droit aux seigneurs qui les avaient concédés, ou eux, morts, à leurs héritiers. Dans la suite, ils deviennent héréditaires et à certain point, inaliénables, car on ne pouvait s'en dessaisir sans l'assentiment du seigneur supérieur, du suzerain. Mais depuis le milieu du XV^e siècle, les fiefs, comme les autres propriétés devinrent l'objet de toutes sortes de transactions.

Ces transactions, toutefois, loin de nuire au système féodal, eurent pour effet de le rendre, au contraire, plus fort.

Si l'une des parties contractantes devait soumission et obéissance à l'autre, celle-ci, en retour, était tenue de lui garantir sa sécurité et de la protéger. C'est ainsi que ce sage régime, rendant solidaires les forts et les faibles, et n'en formant qu'un seul « bloc », put résister à toutes les tempêtes du Moyen-Age et rester debout pendant tant de siècles, jusqu'à ce qu'il fut enfin terrassé et anéanti dans la nuit fatale du 11 août 1789, qui fit bien d'autres ruines.

Telle est une des hypothèses les plus vraisemblables de l'origine de la propriété foncière en notre pays. Telle est, en toute certitude, la façon dont, à l'époque féodale, s'effectuaient la session et la translation des propriétés. En présence de

ces données, on a bien le droit, semble-t-il, de trouver grotesque la trop fameuse et très stupide boutade de Proud'hon: « La propriété, c'est le vol. »

On a tort, comme le font certains primaires ignares et obtus de dire que la féodalité était un régime de tyrannie, d'esclavage et de sordide misère.

On a tort aussi, comme le font encore certains primaires ignares et obtus, de faire dater de la Révolution de 1789, l'ère de la prospérité, de l'égalité, de la fraternité et de la liberté.

Jamais, depuis cette sinistre et sanglante farce de 1789, on n'a recouvré tout ce qu'elle a noyé dans le sang; et ce n'est certes pas le régime de gâchis sous lequel nous vivons aujourd'hui en France qui sera capable de ramener en ce pays désolé par la guerre mondiale, la prospérité, par l'ordre, la paix, l'épargne et la justice. Le Moyen-Age, la féodalité étaient des temps heureux, de belles époques.

Alors, le possesseur de fief, grand ou petit, avait dans ses domaines tous les droits de la souveraineté; aucun pouvoir extérieur n'y venait donner des lois, établir des impôts, rendre la justice: le propriétaire jouissait seul de toutes ces prérogatives.

Tout seigneur exerçait donc dans le district qui lui appartenait, les pouvoirs législatif, judiciaire et militaire; il faisait la guerre, battait monnaie. Mais ces droits étaient

souvent méconnus par des seigneurs voisins, rivaux et plus puissants: il en résulta des contestations, des envahissements, ou tout au moins des troubles qui, éclatant assez fréquemment, contribuèrent peu à peu à porter atteinte à ces droits et obligèrent les possesseurs des fiefs à abandonner une partie de leurs prérogatives, en échange des services demandés à leurs vassaux. De là, pensons-nous, la première atteinte portée à l'intégrité des grandes souverainetés.

Voyons donc ce qui se passait en Bretagne au XII^e siècle. A cette époque, les Comtes de Vannes, de Rennes, de Cornouailles, de Nantes, de Goëlo, de Léon, de Porhoët, qui s'étaient partagé, anciennement, non sans de fréquentes contestations, le pouvoir souverain sur toute la Bretagne, avaient disparu par suite de leur réunion à la couronne ducal. Cependant notre paroisse comptait encore neuf grandes baronnies demeurées en nombre égal aux évêchés institués ou maintenus en 818 par Nominé. Ces baronnies qui relevaient immédiatement de la Couronne, formaient

naturellement des terres d'une grande étendue sur lesquelles habitait bon nombre de vassaux nobles qui sous la suzeraineté du Baron, jouissaient de droits considérables, notamment de celui de battre monnaie exerçant dans leurs fiefs, une véritable souveraineté.

...S'il faut en croire une charte rapportée par Dom Morice, ces Baronnies étaient celles d'Avau-gour et Goëlo, de Léon, de Fougères, de Titzé, de Rohan, de Châteaubriand, de Raitz, de la Roche-Bernard et d'Anceis. Cette dernière alterna, dans la suite, avec celle de Pontchâteau.

La baronnie de Goëlo-Avau-

comprendait, comme nous
 ns vu précédemment, pres-
 tout le territoire formé par
 vèchés de Saint-Brieuc, Tré-
 r et Dol ; mais malgré sa
 resion au X^e siècle, les com-
 le Penthièvre restèrent, par
 age, possesseurs des terres des
 ns comtes de Goëlo et joui-
 longtemps de leurs domai-
 qui se composèrent d'abord
 ois membres principaux, dits
 amballe, de Guingamp et de
 oche-Suhart, auxquels se joi-
 plus tard un quatrième mem-
 celui de Moncontour.
 ais avant d'aborder l'histoire
 a Roche-Suhart, seigneurie
 dominait immédiatement sur
 rritoire de Plérin, achevons
 poser brièvement comment se
 plièrent, dans la suite, pas-
 de main en main, les droits
 rivilèges des anciens posses-
 s de fiefs.
 ur se conformer aux édits
 aint Louis qui, dans ce cas,
 hait d'exemple, les Barons
 laient primitivement la jus-
 eux-mêmes, suivant les cou-
 es très anciennement établies
 leur territoire, car alors il
 avait pas de code écrit.
 ais, vers le XII^e siècle déjà,
 soins de la guerre et de leurs
 ives, aussi bien que leurs
 telles entre eux, empêchèrent
 seigneurs de rendre eux-mê-
 la justice à leurs vassaux.
 urent obligés de déléguer des
 dataires pour l'exercer en
 nom. Et l'on vit alors, dit
 bé Manet, « pulluler de tou-
 parts, une multitude de séné-
 ux et autres officiers subal-
 les qui firent payer cher au
 ple l'exercice de cet antique
 noble soin ».
 a plupart des hautes et bas-
 justices qui existaient en Bre-
 ne avant 1789, n'ont eu
 tre origine que le démembre-
 it des grandes seigneuries.
 aînés de famille étaient au-

torisés par l'ancien droit de
 cette province à opérer ces dé-
 membrements quand ils le ju-
 geaient à propos et les cadets
 avaient, dans la partie démem-
 brée, droit d'exercer même jus-
 tice que l'aîné. Telle est l'expli-
 cation du grand nombre de jus-
 tices en Bretagne : on n'en comp-
 tait pas moins de 2.326 en 1789,
 non comprises les juridictions su-
 périeures.
 Mais les seigneurs, en démem-
 brant ainsi leurs fiefs, ne man-
 quèrent pas d'attribuer à la par-
 tie démembrée, une partie de
 leurs charges en même temps
 que de leurs droits. De là tant
 de fiefs qui ne devaient à leur
 suzerain que d'insignifiantes re-
 devances : par exemple, l'entre-
 tien à moitié ou au quart d'un
 chevalier, lorsque le seigneur su-
 zerain « levait » ses vassaux pour
 faire la guerre ; d'autres même
 ne devaient fournir que la mo-
 tié ou le quart du prix de l'ha-
 billement d'un soldat.
 Ces concessions que les sei-
 gneurs faisaient à leurs puînés
 ou à leurs voisins, comportaient
 toujours, comme compensation,
 des redevances, qui, parfois lé-
 gères, comme celles plus haut
 énumérées, étaient, d'autres fois,
 fort dures à supporter et au ces-
 sionnaire faisaient chèrement
 payer le privilège de posséder
 une « fûie » ou tout autre droit.
 Mais il n'était pas rare de voir,
 — tandis que les goûts du luxe,
 le sort de la guerre, ou toute au-
 tre cause, obligeaient les grands
 propriétaires à morceler leurs
 fiefs et seigneuries pour faire
 face à leurs dépenses ou payer
 leurs dettes, — d'autres gentils-
 hommes, moins fortunés mais
 plus économes, qui trouvaient
 moyen d'accroître leurs domai-
 nes, de se libérer de leurs rede-
 vances et souvent d'absorber à
 leur profit les droits et pouvoirs
 en même temps que les biens

de l'orgueilleux et prodigue voi-
 sin.

Il s'ensuit qu'à de rares excep-
 tions, les terres nobles subis-
 saient en Bretagne, le même phé-
 nomène de translation que les
 biens roturiers ; et c'est ce qui
 explique le grand nombre de
 petits fiefs et la grande variété
 des propriétaires que nous trou-
 vons depuis le XIV^e dans la pa-
 roisse de Plérin.

Plérin, pourtant, comme pa-
 roisse, n'était soumis qu'à une
 justice, celle de Bellemare. Seule
 une partie de son territoire,
 comprenant les villages du Sé-
 pulcre, de la Cadoire et de la
 Ville-Agan, dépendait des Ra-
 gaires ou juridiction épiscopale
 de Saint-Brieuc.

Cette seigneurie de Bellemare
 n'était elle-même qu'une très
 faible partie de celle de la Roche-
 Suhart, qui dominait non seule-
 ment la paroisse de Plérin, mais
 sept autres paroisses du voisi-
 nage : Etables, Goudelin, Bri-
 goïo, Tregomeur, Tréméloir, Tré-
 muson et Plourhan, plus l'île
 de Bréhat et des villages en Plélo
 et Plouha.

C'est donc par cette seigneurie
 de la Roche-Suhart que nous al-
 lons commencer.

Ensuite nous présenterons
 l'état de tous les autres fiefs qui
 se partagèrent jusqu'en 1789,
 ou à peu près, tout le territoire
 de Plérin.

Les seigneurs de la Roche-Su-
 hart, durant tout le Moyen-Age
 et jusqu'à la Révolution, de 1789
 étaient les suzerains de Plérin.

Le château fort, siège des sei-
 gneurs de la Roche-Suhart, dont
 les ruines existent encore à l'est
 du bourg de Trémuson, sur une
 hauteur qui domine le Gouët,
 existait dès l'année 1190.

De l'examen, fait il y a un de-
 mi-siècle, des ruines de ce châ-
 teau, il résulte, en effet, qu'on
 doit en faire remonter la cons-
 truction au temps des invasions
 normandes : les tours carrées dont
 était flanqué à ses deux extrémi-
 tés, le corps principal du logis,
 sont d'art normand. Ce château
 était vaste, puisqu'avec ses dé-
 pendances (dont une chapelle
 dédiée à saint Gorgon) il couvrait

avait un droit, ou, plus exactement, affermait la perception d'un droit sur la vente du poisson ainsi préparé. En 1543, le receveur de la Roche-Suhart mit en adjudication, pour plusieurs années, l'exploitation de ce privilège qui fut dévolue, moyennant redevance annuelle de trente douzaines de poissons ou bien solde de quinze sous-monnaie par douzaine non fournie. Vers la fin du XVII^e siècle, le duc de Penthièvre, détenteur de ce privilège, à titre de propriétaire, cessa d'exercer ce droit d'affermage qui ne trouvait plus preneur, sans doute à cause de la concurrence des morues qui commençaient à être importées de Terre-Neuve, où nos navires allaient les chercher.

Poids publics

Les seigneurs qui avaient droit de haute justice, possédaient aussi le droit de poids et mesures, suivant la coutume des lieux et la possession, surtout en ce qui concernait les denrées alimentaires. Le seigneur de la Roche-Suhart exerçait ce droit qui fournissait quelques bénéfices non négligeables. Le 6 avril 1652, le procureur général du duché de Penthièvre, et mandataire spécial en cette circonstance, consentit un « péage et abandon » à Francois Damiar, seigneur de l'Abraham : « du droit de mettre et établir, au hâvre du Légué, le poids de cent et balance moyennant redevance de cent sous-monnaie ». Cet acte souleva quelques difficultés de la part du sénéchal de Saint-Brieuc et nous ne savons s'il reçut son exécution.

Moulin bannal

Ce droit de moulin, que les grands seigneurs s'étaient arrogé en invitant instamment leurs tenanciers à venir moudre leurs grains au moulin seigneurial,

avait rapidement et considérablement diminué d'importance par la concession qu'ils avaient faite à leurs vassaux nobles, d'avoir, eux-mêmes, des moulins auxquels se rendaient ceux qui relevaient immédiatement de leur fief. C'est au moulin de Colvé que se rendaient ceux qui relevaient immédiatement de la Roche-Suhart. Il fut afféagé, « avec son district », le 22 août 1541, par Jean de Laval, seigneur de Châteaubriand, à Guillaume Rouxel et Yvonne Gerdro, seigneur et dame des Rosays qui, tout naturellement, y envoyaient leurs tenanciers.

Communes et terres vagues

Les terres incultes étaient la propriété du seigneur supérieur qui les afféagea en grand nom-

bre, au XVII^e siècle, ainsi que les marais situés depuis le pont de Gouët jusqu'à l'embouchure de la rivière. Nous parlerons, plus tard, des concessions de cette nature faites par le fondé de pouvoir du duc de Penthièvre.

Haute justice

Le droit par excellence, aux temps féodaux et moyenâgeux, celui auquel les seigneurs tenaient le plus, non seulement par vanité, mais encore parce qu'il impliquait d'autres privilèges, c'était le droit de haute justice. Le seigneur qui possédait ce droit connaissait de tous les crimes et délits commis dans sa juridiction, et pour lesquels il y avait peines afflictives ; tandis que les seigneurs bas et moyens justiciers ne pouvaient juger les crimes qui avaient comporté effusion de sang.

De là l'explication et l'origine de ces insignes dressés sur différents points de la juridiction de haute justice : fourches patibulaires, piloris, échelles, carcans, etc..... Non loin du Tertre-Vert,

dans un champ, nommé aujourd'hui encore « Champ de la potence », s'élevait, suivant un acte du 3 octobre 1564, le poteau sinistre qui rappelait aux malfaitteurs sa terrible destination. Nous n'avons trouvé, dans la période de la féodalité et du Moyen-Age, aucune trace d'exécution à ce patibulaire. C'est à Trégomeur, siège de la haute justice, qu'habitaient les officiers judiciaires. Là aussi se trouvaient les prisons et tout le matériel pénitenciaire : là avaient lieu les exécutions capitales d'ailleurs fort rares. A s'en référer aux registres de cette juridiction, datant de 1523, les criminels étaient, le plus souvent, condamnés aux galères ou emprisonnés durant un temps assez court, et toujours leur en-

tretien à la charge du seigneur de haute justice.

Ne faisant mention de la haute justice de la Roche-Suhart que dans ses rapports avec la paroisse de Piérin, nous ne nous attardons pas à énumérer tous les droits très nombreux et très étendus du seigneur haut-justicier.

Notons seulement parmi ces privilèges, le droit d'épaves ou appropriation par le seigneur des objets mobiliers perdus et des successions tombées en déshérence ; les droits de lots et ventes ou rétribution due au seigneur suzerain par l'acquéreur d'un héritage dépendant du seigneur. Ce droit se payait ordinairement à « denier douze » c'est-à-dire était égal au douzième du prix de la vente, soit un sou huit deniers pour une livre.

Ceci noté, nous continuons

l'historique des fiefs qui se partageaient notre paroisse : Belle-marre, Couvran, la Ville-Rault, la Ville-Gohel, le Grand-Pré, la Grange, la Ville-Solon, Clairefontaine, la Ville-Huet, la Porte-Erhand, les Rosays, La Cadoire, le Port-Aurèle.

Ensuite, nous donnerons une courte notice sur les nombreuses maisons nobles situées en Plérin. A mesure que nous nous rapprochons des temps modernes, l'histoire de la paroisse devient plus intéressante. D'ailleurs, vous constaterez, à la lecture. Mais, surtout prenez patience. On ne peut pas tout dire à la fois ; et puis, il faut bien adopter un ordre de développement et s'y tenir. Beaucoup de nos lecteurs ont lu ce que sous la rubrique « Glances d'histoire », le « Lien » parle de leur quartier. Chacun aura son tour ; simple question de temps.

Bellemare

La moyenne justice, à laquelle était soumise la paroisse de Plérin sur quelques villages qui dépendaient des Regaires ou juridiction épiscopale, tenait ses audiences à Bellemare.

Le lieu qui aujourd'hui encore porte ce nom, ne garde plus trace de son ancienne destination ; l'aspect même en a été totalement modifié. Cependant, il n'est pas nécessaire de remonter bien loin dans le passé, pour retrouver un peu de la physionomie antique de ce quartier. Nombreux sont les gens de Plérin qui se souviennent encore de la « Mare » et des vieilles maisons qui la bordaient. Aujourd'hui, la mare a disparu. Comblée et asséchée, elle a fait place à un champ fertile ; des aspérités de terrain reouvrent à peine et laissent facilement deviner les fondations des antiques bâtisses qui s'élevaient en ce lieu. A quel endroit précis s'élevait le « palais de justice » ? Il est difficile de le dire. Les documents précis font défaut. A en

voire de respectables traditions locales, le « palais de justice » était situé, non dans la plaine de Bellemarre, mais bien sur le « frêche », dans les parages de la Communauté du Saint-Esprit. Ce « palais de justice » n'avait évidemment rien de somptueux, spacieux, mal éclairé de petites fenêtres, il ressemblait aux gentilhommières de l'époque. Même, on ne permettait à première vue, de lui attribuer sa véritable destination. Les emblèmes de la justice, la potence, par exemple, se dressaient à quelque distance de l'immeuble, au Tertre-Vert.

Il est vrai que la route départementale n'existant pas à cette époque, il n'y avait pas solution de continuité dans le terrain, qui appartenait à un seul tenant, allait du Tertre-Vert à la Noë-Ridot. Si tout cet espace dépendait de la « justice de

Bellemarre », comme enclos, la potence placée au Tertre-Vert indiquait assez exactement l'entrée du domaine, et par son symbolisme, révélait la destination de l'immeuble qui s'y dressait.

Il serait extrêmement intéressant de savoir quelles causes étaient jugées à Bellemare et la nature des différends soumis à cette juridiction. Malheureusement, ces registres ont disparu, sauf un « Déal » ou cahier qui contient le sommaire des causes

qui y ont été évoquées, depuis le 10 décembre 1649, jusqu'au 16 juin 1651. La majeure partie des affaires inscrites en ce registre, ont trait à des nominations de tuteurs, ou pourvoisements de mineurs, à des dévolutions et translations d'immeubles et à la répression de quelques délits, maraudages ou contraventions de peu d'importance, qui prouvent bien que ce n'est pas le XX^e siècle qui a introduit l'habitude déplorable de violer le précepte du Décalogue : « Bien d'autrui, ne prendras ».....

....En 1436, la seigneurie de Bellemarre appartenait aux héritiers de François Bérard-Villemain.

Suivant aveu du 6 novembre 1525, la juridiction de Bellemarre s'étendait sur les terres de la Ville-Crohen, du Vau-Fossart,

de la Ville-Tourault, du fief Tiroto, de la Ville-Comart, de la Ville-Nicant et de la Ville-Hervy.

En 1574, un héritier des Bérard-Villemain, Lancelot Bérard, aux tenues précédents ajouta celles de la Ville-Guymard, et de la Ville-Gervaux.

Le seigneur de Bellemarre possédait certains droits et privilèges assez curieux :

Droit de sceau, inventaire et provision de mineurs.

Droit de Moulin sur la rivière de Guët et de moulin-à-vent sur son domaine.

Droit de colombier au lieu dit Bellemarre.

Droit de faire moudre au moulin de Colvé, lorsqu'il réside à Bellemarre, une « jûte » de froment, chaque semaine, sans aucune redevance de moulte.

.... Et lui est deu au dit moulin de Colvé, lors de chaque loys qu'il va à la chasse, du pain pour ses chiens, de la chair à son oiseau et de l'avoine pour son cheval ».

En 1600, Lancelot Bérard vendit son fief et toutes ses dépendances, droits et privilèges afférents, à Messire Jean Tanouera et Marguerite kaquel, seigneur et dame de Couvran, qui joignirent cette propriété à leur seigneurie et maintinrent les audiences de leur nouvelle juridiction à Bellemarre.

Couvran

Moyenne justice : ayant droit d'armoiries, portant d'or à sept macles d'azur : 3-1-3.

Sous le règne du roi de France, Jean II, en l'année 1351, servait dans les troupes royales et guerroyait en Picardie, contre les

Anglais, un hardi, brave et habile « compagnon » sorti de la Flandre hollandaise et tenu en France sans doute, pour s'engager dans ces troupes formées de nobles aventuriers qu'une paix momentanée avait réduits à l'inaction et qui cherchaient tout prétexte pour combattre prêts à offrir leurs services au premier venu et qui s'étaient organisés sous le nom de « grandes compagnies ».

Couvran (suite)

Il s'appelait Baudin de Couvran, du nom de ses ancêtres, anciens seigneurs de Caouvan, dans l'antique comté de Hasbain. Il se signala plusieurs fois par sa bravoure, sur les champs de bataille où Français et Anglais étaient aux prises, et où les troupes d'Edouard d'Angleterre eurent bien souvent l'avantage.

Là s'arrête ce que l'on sait de Baudin de Couvran : on ignore de quelle manière et en quel lieu il mourut.

Baudin était père de deux fils : Jean et Robin de Caouvan ou Couvran, qui s'associèrent quelques années plus tard à la fortune de Bertrand Duguesclin et firent, avec lui, la guerre en Champagne. Le Connétable, comme nous le verrons d'ailleurs, récompensa leurs services et Jean ayant quitté le métier des armes et s'étant marié à Louise Budes du Plessis-Budes, (en Saint-Carcareuc), vint à Plérin fonder le château et la propriété qui porte aujourd'hui son nom et qui a été,

pendant plus de 300 ans, le principal fief de la paroisse.

Cependant, le château de Couvran, tel que nous le connaissons aujourd'hui, portant le nom de « Noblesse » n'est pas celui qui fut primitivement bâti. Du premier, il ne subsiste plus actuellement la moindre trace, sinon peut-être, encastrée dans le fronton de la porte d'entrée, une pierre armoriée, qu'une chute regrettable a rendue indéchiffrable ou autant dire.

Le château primitif, à en juger par l'importance de l'enclos muré, devait être vaste et beau. Monument de l'art féodal, il tomba sous l'action dévastatrice des siècles rongeurs, ou sous la pioche des démolisseurs, au temps de Richelieu, lorsque fut démantelée la tour de Cesson.

À la construction primitive, succéda un vaste bâtiment de style « renaissance » qui eut belle allure. C'était une maison à deux étages à l'intérieur de laquelle serpentait un large escalier de pierre.

De vastes fenêtres, à l'encadrement simple de granit jaune, éclairaient des appartements pavés de briques en forme de losange.

La porte d'entrée de la maison actuelle est, elle aussi, intéressante : style renaissance. Mais déjà les cannelures des pilastres, comme leurs bases, sont mordues par le temps, et s'effritent. Quant au fronton, il n'en reste que le triangle bordé de denticules. Les arabesques ou les levrables qui soutenaient sans doute le blason disparu du seigneur, ont été complètement usées : on soupçonne encore de vagues formes, mais il est impossible de reconstituer le dessin.

Les cheminées, portes et encadrements des fenêtres du rez-de-chaussée sont tout ce qui subsiste, dans la banale construction actuelle, de l'ancien château renaissance, et n'était la grande porte cintrée de la cour, on ne se douterait vraiment pas que là, avant 1880, s'élevait un manoir important, construit vers l'an 1670.

Avant 1789, le château de Couvran avait des dépendances beaucoup plus considérables que celles d'aujourd'hui.

Il était entouré de deux étangs, actionnant deux moulins : l'un sur la bordure du « chemin carrosse », autre, occupant le pré qui s'étend devant la fontaine sainte Elisabeth.

Un peu au-dessus de cet étang, à droite, presque en face du portail actuel de la cour, s'élevait un colombier, totalement démoli en 1885. Ses pierres en ont été transportées à la Ville-au-Roux, et forment aujourd'hui, des canaux en bordure du « chemin Vert ».

Dans un angle du jardin, au-dessus de la vallée, s'élevait une chapelle assez spacieuse à N.-D. de Couvran et à sainte Elisabeth. De cette chapelle, subsistent aujourd'hui, deux murs sans autre ornement que le lierre qui s'y accroche et lentement les disloque. En face de la chapelle, en contrebas, se trouve une fontaine.

Ces lieux sont aujourd'hui sans notoriété. Jadis, la chapelle Sainte-Elisabeth était un but de pèlerinage très suivi et la fontaine, elle aussi, recevait la visite des pieux pèlerins qui allaient y boire et s'y laver.

Devant le portail de la cour d'entrée, s'étend une avenue assez large. Aujourd'hui, elle est bordée en certains endroits de chênes amputés, drapés de lierre. Docilement, elle suit les capricieux méandres de la vallée, qu'elle accompagne jusqu'au Légué.

Autrefois, cette avenue était célèbre dans le pays, par les chênes magnifiques qui la bordaient. Beaucoup de ces chênes ont servi à reconstruire, en partie, la charpente de l'église paroissiale en 1773.

Outre l'importance du château lui-même et de ses dépendances immédiates, la seigneurie de Couvran était à bon droit considérée comme l'une des plus belles propriétés du pays, à cause des nombreuses et belles métairies que possédaient ses seigneurs et à cause des rentes dont ils jouissaient et des redevances qui leur étaient dues.

Lors de l'abolition des fiefs, les revenus de la seigneurie de Couvran se répartissaient comme suit :

1° La retenue de Couvran affermée	300 fr. ;
2° La métairie de la porte de Couvran	860 fr. ;
3° La ferme des Prémens (Préménos)	630 fr. ;
4° La ferme de Bellemarre	250 fr. ;
5° La ferme du Fourio	586 fr. ;
6° La dime prélevée par la seigneurie de Couvran, sur la paroisse de Plérin, affermée	600 fr. ;

7° La métairie de la Ville-Houart	250 fr. ;
8° Le moulin du Port-Aurel	215 fr. ;
9° La métairie ou champagne des Mazières	760 fr. ;

En plus : des Tenues ou « chet-rentes », dont le nombre se monte à 18 ou 20 et parmi lesquelles on compte celles de Cadoret, de la Ville-Hellio, de la Ville-Hervé, de la Ville-Nizan rapportant environ 165 boisseaux de froment.

Au total, le revenu des terres dépendant de la seigneurie de Couvran était de 5.200 francs, environ.

Nous laissons pour mémoire le chapitre des droits seigneuriaux purement honorifiques et des préséances dues aux seigneurs de Couvran. En qualité de possesseurs d'une chapelle latérale, dans l'église de Plérin, ils y avaient un enfeu ; dans un autre chapitre, nous parlerons du

tombeau du premier fondateur de cette chapelle : Messire Thébault de Tanouarn, seigneur de Couvran, conseiller au Parlement de Bretagne : 1583-1655

Au nord du château seigneurial de Couvran, se trouve un chemin appelé, encore aujourd'hui, « chemin-carrosse ». C'est par là que le seigneur se rendait à l'église paroissiale pour y assister aux offices et, seule, sa voiture avait le droit d'y passer. Tous les fiefs un peu importants avaient, du reste, paraît-il, un chemin semblable exclusivement réservé au seigneur et appelé ordinairement « chemin-vicomte ».

Parmi les nombreux possesseurs du fief de Couvran, nous ne relèverons qu'un nom : celui de Thébault de Tanouarn, inhumé dans l'église de Plérin.

Thébault de Tanouarn, né vers 1583, était l'époux de Marie Raoul et conseiller au Parlement de Bretagne. Il agrandit considérablement son fief de Couvran, où il aimait à séjourner. En hiver, il habitait Saint-Brieuc. C'est là qu'il mourut, le « 2^m » jour de décembre 1655, en sa maison de Kertanouarn (Cardenoual), où il reçut tous les sacrements de

l'Eglise et fut enterré en sa chapelle, dans l'église paroissiale de Plérin, le 22^e jour du même mois ».

En regardant ce chevalier de pierre, gisant sur un sarcophage, on se fait une haute idée du puissant seigneur qui repose dans cet lieu sous l'arcade qui sépare la chapelle Sainte-Elisabeth du cœur de l'autel majeur.

Cette tombe de pierre a été mutilée, stupidement, en 1793, par des vandales inconnus. En 1803, quand le cisme revint, et que les idées antireligieuses firent place à des mœurs plus douces, les fabriciens en recueillirent les débris et les déposèrent dans le cimetière. Plus tard, une administration intelligente alla les chercher en ce coin où ils étaient enfoncés et les plaça où ils se trouvent aujourd'hui. Ce monument fut sculpté dans un granit très dur de Kersanton. Le socle, élevé de dix centimètres, porte un sarcophage rectangulaire de deux mètres de long et large de 80 centimètres. Les deux faces principales sont ornées d'un écusson portant des armoiries grattées, mais que l'on reconnaît cependant pour être celles de la famille Tanouarn, qui étaient d'azur, une croix d'or, à la bordure du même, chargée de huit mâcles d'or. A chacun des bouts et sur la face plus petite, sont sculptés, sur une grande bosse, des lions supportant les mêmes écussons surmontés d'un heaume. Le cimier de ces casques (côté de la gauche) est ouvert et creusé de manière à former un bénitier destiné à recevoir l'aspersion, lors de la cérémonie de l'absoute, quand on célébrait des messes aux intentions de la famille. Sur le sarcophage est étendu un chevalier de son armure, les yeux clos, les mains jointes, la poitrine couverte d'une cuirasse, le cou entouré d'une fraise plissée, les membres enveloppés de cuissards garnis de lames d'acier, les genoux garnis de genouillères en forme de losanges, très bien articulées. Le côté muni d'une rampe dont la garde est ornée de l'écusson de la famille et qui se termine à un étroit baudrier.

Deux anges, à genoux, soutiennent l'oreiller du mort qui repose en ses plis sa tête aux longs cheveux, aux lèvres encadrées de moustaches retroussées. Une levrette accroupie aux pieds le regardait (la tête, détachée, gît sur le sarcophage). Jadis, ce tombeau, si finement sculpté, était complété par les statues de deux moines qui lisaient leurs livres de prières devant le tombeau.

En 1674, à la mort de Pierre de Tanouarn, la seigneurie de Couvran cessa d'appartenir aux seigneurs qui portaient ce nom, pour passer aux mains de Jean-Jacques Regnouard de la Ville-Ager, conseiller au Parlement, et qui en devint propriétaire pour la somme de 92.852 livres 15 sous, en 1685 ou début de 1686.

Le domaine de Couvran resta dans la famille Regnouard de la Ville-Ager jusqu'en 1745 ; alors elle passa entre les mains de colatéraux qui étaient plus de trente et qui la vendirent le 25 juillet 1746, par devant Richelot, notaire à Rennes, pour la somme de 100.000 francs, à M. François-Marie de la Lande, chevalier, seigneur de Caslan et à Dame Anne Mahé de Kermorvan, son épouse, qui joignirent ce domaine à leur seigneurie de la Ville-Rault et maintinrent l'audience de leur juridiction à Belle-mare.

En 1760, Messire Claude de la Lande et Dame Jeanne de Bothrel-Quintin en étaient propriétaires. Ils laissèrent une fille unique, mariée le 30 décembre 1772, à Messire Innocent Adrien Maurice de Roquefeuille qui était possesseur de cette terre en 1789.

La Ville-Rault

Il n'existait en cet endroit aucune habitation importante avant la construction du château actuel qui ne remonte guère au-delà de l'année 1700. Bâti avec précipitation, paraît-il, ce manoir avait prématurément vieilli, et dès l'année 1788, on fut obligé d'en réédifier la façade principale qui donne sur la cour d'honneur.

Ses dépendances, sans être aussi considérables que celles du château de Couvran, étaient cependant importantes. Les vastes bâtiments qui servaient d'écuries et un potager de plus d'un hectare, clos de murs, en font foi et témoignent de la richesse des propriétaires de ce fief et du genre de vie qu'ils menaient.

A ce château attenait une chapelle dédiée à saint Jacques, et lieu d'un pèlerinage très suivi. Cette chapelle était édifiée dans l'avant cour du château. Elle fut détruite immédiatement avant la révolution de 1793. Sur son emplacement on édifia une tour destinée à servir au télégraphe d'alors : télégraphie par signaux, suivant les principes aujourd'hui encore en vigueur dans les sémaphores. La disparition de cette chapelle vénérée et son remplacement par une tour de télégraphe ne furent pas du goût des vieux plérinais ; et nous trouvons, en un vieux registre paroissial, un écho du mécontentement populaire, ainsi exprimé : « Les anciens puissants du pays avaient consacré cette chapelle de la Ville-Rault et l'avaient dédiée au grand saint Jacques, pour y rétablir entre le ciel et la terre un saint commerce de vœux, d'hommages, d'ordres et de grâces ; les modernes l'ont employée à faire passer de Brest à Paris, et de Paris à Brest, des nouvelles, des ordres d'armements, de guerres, d'émeutes, de triomphes, de malheurs de toutes sortes ! »

Avec ce vieux chroniqueur, un peu mélancolique, regrettons la disparition de cette chapelle : un lieu de culte fermé ou détruit, c'est un lambeau des traditions religieuses locales qui tombe, sans profit pour personne, tout au contraire, au grand détriment de plusieurs. Nous aurons encore, à maintes reprises, à déplorer la disparition de plusieurs chapelles de villages, au cours de cette histoire.

On ne comprend guère en examinant la Ville-Rault, telle qu'elle apparaît en ce moment, qu'une famille riche, puissante et quelque peu mondaine ait pu songer à y faire son séjour. On en sera moins surpris, toutefois, sachant que cette propriété, si nue maintenant, et dont les environs paraissent quelque peu austères et réfractaires à la végétation, était anciennement entourée de très beaux bois, dont une partie fut abattue et vendue en 1783, pour la somme de seize mille louis.

Les derniers propriétaires, malgré leur résidence habituelle à St-Brieuc, en leur hôtel de Kertanouarn (Cardenoual) avaient fait du château de la Ville-Rault leur résidence favorite. Ils s'étaient

à le meubler et décorer magnifiquement. Par les récits de vieillards, morts depuis peu, on parle avec admiration du grand salon tendu de velours rouge et de la galerie de portraits qui ornaient ses boiseries finement sculptées. Cette galerie, dont quelques tableaux étaient remarquables, fut détruite lors de l'émigration de 1793. Ces tableaux furent brûlés dans le four à pain. Les riches tentures de velours et de soie furent sauvées et servaient à confectionner des ornements sacerdotaux pour l'église de Plérin, lorsque le culte y fut rétabli en 1802.

Nous avons donné l'état des revenus de la terre de Couvran en 1800. Voici le relevé de ceux de la Ville-Rault, à la même époque, et le nom des différentes propriétés qui en dépendaient :

Quelques réserves du château, affermées	24 livres
Ferme de l'Île-Rault	680 —
La Ville-Gled	792 —
Le Buisson-Frèsur	648 —
La Ville-Neuve	800 —
Beauregard	330 —
La Marre-à-Buda	450 —
Le Moulin de Rognet	150 —
La Dîme d'Argantel	138 —
Diverses fermes parmi lesquelles étaient celles de la Ville-Jouët, de la Ville-aux-Bois, de la Planche, avaient 161 boisseaux de froment vendus ordinairement	644 —
La tenue du Port-Martin, affermée 208 boisseaux de froment, vendus bon an, mal an	800 —
Les droits sur les achats et ventes, dus à la seigneurie de la Ville-Rault, affermés annuellement	570 —
Total	7026 livres

Ces biens, ajoutés à ceux de Couvran, donnaient à la propriétaire, M^{lle} de Calan, des revenus considérables, à cette époque, étaient considérés comme princiers. Mais elle ne bornait pas son avoir. Elle possédait encore les terres de Kerly et de l'Oursière, avec leurs dépendances, toutes deux sises en paroisse d'Étables et la terre de la Lande, en Saint-Pôran ; elle possédait aussi des fiefs en Tréglou et Corlay et d'importantes propriétés dans les marais de Dol. La révolution de 1789, qui fit tout être un peu de bien, mais

certainement beaucoup de mal, dépassa de presque tous ses biens la propriétaire de la Ville-Rault et de Couvran, à tel point qu'en 1825, elle avait à peine de quoi vivre.

→ En 1423 existaient deux maisons portant le nom de Ville-Rault. Elles appartenaient alors à Jacques de Quédillac. L'une de ces maisons a gardé son nom, l'autre a pris celui de l'Île-Rault, mais toutes deux faisaient partie du même fief.

Aujourd'hui, la Ville-Rault, patinée par le temps, a encore grande allure et quand on aperçoit au fond de la longue avenue qui y mène, cette massive et imposante construction, au toit effilé, on se rend compte de l'importance qu'eut jadis ce manoir seigneurial.

Il court, dans le pays, certaines légendes au sujet de cette maison. La tradition les a conduites jusqu'à nos jours. Faut-il y ajouter foi ? Faut-il croire à l'existence d'un souterrain reliant la Ville-Rault à Couvran ? Pourquoi pas ? Il n'y a là rien d'extraordinaire, quand on se rappelle que pendant de longues années les deux châteaux avaient le même propriétaire.

Au passage, accordons un pleur aux beaux bois disparus et non remplacés, tout autour de la maison seigneuriale de la Ville-Rault.

La Ville-Gohel

Antique seigneurie, vassale de la Ville-Rault, la Ville-Gohel, dès l'an 1523, avait à Plérin une assez grande importance.

A cette époque, elle appartenait à Alain Favigot.

Elle doit sans doute son nom à l'un de ses plus anciens propriétaires Godefroy-Juhel qui en était seigneur en 1421.

Le domaine de la Ville-Gohel, dont faisait partie la Ville-Juhel, située de l'autre côté de la vallée du Gouët, comprenait avec ses vastes terres de cultures, des bois étalés sur les pentes de la vallée. La maison d'habitation elle-même était entourée de hautes futaies.

Les revenus des seigneurs de la Ville-Gohel étaient évalués, vers 1525, à huit cents boisseaux de froment.

Jusqu'à la Révolution, la Ville-Gohel demeura toujours seigneurie, et les divers propriétaires qui détinrent ce fief se montrèrent toujours jaloux des droits et privilèges qui y étaient attachés.

Parmi ces droits, un de ceux auxquels ils tenaient le plus, fut celui de chasse, garenne et colombier. Et cela s'explique fort bien. Le gibier abondait dans les côtes boisées dépendant de la Ville-Gohel. Le seigneur donnait des chasses renommées dans toute la région, et maints sangliers et chevreuils furent les victimes des « Némrod ».

A tort, le seigneur de la Ville-Gohel s'attribuait le droit de moyenne et basse justice. C'était là un artifice dont il usa pour donner plus de valeur à son domaine, lorsqu'il le mit en vente en 1523.

Au fait, la Ville-Gohel dépendait de la juridiction de Bellemarre.

Les privilèges des seigneurs de Bellemarre étaient : une chapelle et un banc en la chapelle du Rosaire et Saint-Antoine dans l'église de Plérin. Là également, se trouvait, sous dalles armoriées, le caveau de la famille de la Ville-Gohel. En 1583, ils obtinrent que leur blason fût mis « en noble place » dans la chapelle du Sépulcre.

Attenant au manoir de la Ville-Gohel, et dépendant de lui, s'élevait une petite chapelle.

Cette chapelle n'existe plus aujourd'hui. A peine quelques pierres en marquent-elles encore l'emplacement. Il en subsiste cependant quelques reliques : notamment la pierre d'autel, reconnaissable aux cinq croix gravées pour recevoir les onctions ; également subsistent quelques vieilles statues, sans grand intérêt artistique, conservées dans la ferme.

Le Grand-Pré

Cette maison est très ancienne. Il fut un temps où seule, avec Couvran, elle avait droit d'armoiries. C'est la plus vieille seigneurie de Plérin. Son écusson était : « d'argent à trois merlettes de sable, au chef d'or ». Nous n'avons pu connaître ses propriétaire au-delà de 1440, mais à cette date, on trouve déjà mention du Grand-Pré comme d'un vieux manoir.

Précisément, à cause de son antiquité, le Grand-Pré reste un peu mystérieux et son histoire connue et d'ailleurs assez banale ne remonte pas au-delà de la seconde moitié du XV^e siècle. Toutefois la situation du manoir, et l'importance de ses bâtiments, il y a encore peu d'années, attestent que cette maison dut être puissante et riche, autrefois.

En 1440, le Grand-Pré appartenait à Prigent Le Métaër. Était-il noble et indépendant à cette époque ? Nous l'ignorons. Mais dès 1535, il est fait mention dans une « réformation » de Jean Le Métaër, descendant de Prigent, et qui « se gouverna noblement ».

En 1583, le propriétaire du Grand-Pré, Toupin, sieur de Kprat, du Grand-Pré et autres lieux, faisait aveu à son suzerain (peut-être le seigneur de Couvran ?) pour droits d'hommage, bois de décorations, refuge à pigeons, volière, garennes, sur toutes ses terres.

Parmi ces terres, dépendant du Grand-Pré, se trouvaient la métairie noble de la Ville-Bédoret (aujourd'hui, sans doute, Ville-Erdoret) et la métairie noble de la Perrière.

En 1674, le Grand-Pré appartenait à Pierre du Bourblanc, sieur d'Apréville. Mais à cette époque, le domaine s'était considérablement agrandi, car il comprenait les tenues de la Ville-Gervault, de la Ville-Gaudu et de la Ville-Piped'Or, plus des maisons au Légué. En 1757, la terre du Grand-Pré était la propriété de M. Gouyon des Briands, qui résidait à Ménéac (diocèse de Saint-Malo).

La Grange

En 1441, la maison et manoir de la Grange, appartenaient à Adrien du Fay et à Catherine Madeuc, sa femme.

En 1535, cette propriété appartenait à « noble homme » Adrien Facil.

En 1583, le 3 juillet, elle devenait fief de Mathurin Bedel, qui ajoutait au domaine de la Grange, un moulin sur le Gouët.

Suivant acte du 20 septembre 1674, écuyer Jean Silguy et dame Marie Botherel, son épouse, sieur et dame de Kadenec, possédaient alors la maison noble de la Grange, « fief et partie des terres en dépendant, ci-devant possédées par le sieur Dufont-Leclerc. L'autre portion des terres en dépendant appartenait à la dame douairière de Caslan, qui l'avait acquise du sieur Henry de la Grange.

En 1678, la Grange appartenait à Guillaume Le Hodec, sieur de Saint-Luc, qui, au nom de la Grange, ajouta « Guillehay » : La Grange-Guillehay.

En 1695, elle appartenait à Jacquemine Loysel ; en 1759, à M. de Kergueneck de Kerjeuf. En 1760 et jusqu'à la Révolution, elle appartient à la famille Fortin, de Saint-Brieuc : Les armoiries des Du Fay, seigneurs de la Grange, étaient : de gueules à sept mâcles d'argent : 3, 3, 1.

La Ville-Solon

Il existait très anciennement deux maisons nobles de ce nom. Elles étaient voisines et pour les distinguer, on appelait l'une, « Ville-Solon-Rosmadec » et l'autre « Ville-Solon-Collet ». Toutes deux sont depuis longtemps converties en fermes.

A) VILLE-SOLON-ROSMADec

En 1439, la maison et le manoir de la Ville-Soullen ou Solon, appartenaient aux sieur et dame de la Roche-Jagu.

Cette dame de la Roche-Jagu était originaire sans doute de Plérin. Elle s'appelait Jeanne Péan, de la Ville-Mario. Son fils Jean de la Roche-Jagu fut tué en 1488, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

Cette propriété était entre les mains de la dame de Vantebaux, en 1535.

En 1583, elle appartenait à Guillaume de Rosmadec, et dans l'acte de vente, on signale que la Ville-Solon, à cette époque, possédait le privilège de haute justice, ce qui indique que cette seigneurie avait une importance considérable, que sa situation ne suffit pas à expliquer. Peut-être ce droit de haute justice était-il un privilège personnel et non local.

En tout cas, le 5 mai 1690, Eustache-Charles de Lys et Claire de Boisselin, son épouse, acquéraient la Ville-Solon, « domaine de basse justice ».

Les documents font défaut pour savoir, de façon précise, à quelle époque, pourquoi et sous quel propriétaire, la maison noble de la Ville-Solon-Rosmadec a été dégradée, quant au privilège de la justice.

En 1695, dépendaient des propriétaires de la Ville-Solon, le fief du Vau-Hamon et le moulin des « Boissières ».

B) VILLE-SOLON-COLLET

La Ville-Solon-Collet, ainsi appelée, du nom de ses premiers propriétaires connus : Louis Collet, en 1442, Ollivier Collet, en 1535, Bertrand Collet, en 1543, Christophe Collet, en 1555, Georges Collet, en 1674, n'a pas laissé beaucoup de traces dans l'histoire de Plérin, à en juger par le nombre infime et insignifiant des documents qui concernent ce manoir. Toutefois, en 1750, un acte de vente reconnaît à ce domaine, privilège de basse justice et mentionne qu'il comprenait un beau colombier et de beaux bois qui s'étendaient jusqu'à Argantel.

Claire-Fontaine

Domaine noble, qui, de 1308 à 1587, changea maintes fois de propriétaires. Il appartient aux du Chatellier, aux de Plédran, aux seigneurs de Crautault, etc....

A partir de 1587, et jusqu'en 1695, d'abord, puis après un court intervalle, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, Claire-Fontaine demeura propriété de la famille Le Noir de Carlan.

Pendant très longtemps, les seigneurs de Claire-Fontaine eurent leur blason au-dessus de la grande porte de la chapelle Saint-Eloi, où d'ailleurs prééminence leur était dûe.

Les seigneurs de Claire-Fontaine avaient sous leur juridiction, les tenues de Bellande, la Ville-Godu, la Ville-Graslan (Grasle), Kerpoul (Kerpeux) et la Charpenterie.

La Ville-Huet

Maison noble, de laquelle dépendaient la Planche, la Ville-Hervé et le Pont.

De 1441 à 1583, elle fut la propriété de la famille Gourrès. De 1583 à 1703, elle appartient à la famille Gendrot.

On ne trouve guère d'exemples, pour ces temps reculés, de propriétés aussi stables dans une même famille.

La Porte-Bréhand

« Los peuples heureux n'ont pas d'histoire ». La Porte-Bréhand, non plus.

A peine trouve-t-on mention du nom de trois ou quatre de ses anciens propriétaires : de la Roche-Brand, Berthou, Renouard, de la Villagers, seigneur de Couvran en 1701.

Les Rosays

Le nom traditionnel et original est « Rosays », et non « Rosaires ».

De ce ravissant et si moderne site, on lit cette description faite en 1780, dans le procès-verbal de sa mise en vente.

La Cadoire

« De temps immémorial, lit-on dans le « Rentier » du Chapitre de la Cathédrale de Saint-Brieuc, La Cadoire a appartenu au Chapitre.

« Celui-ci y faisait exercer, par ses officiers : sénéchal, procureur fiscal, notaires et sergents, la moyenne et basse justice, pour la contrainte de ses vassaux insoumis ou récalcitrants. Chaque année, au terme de Noël, chaque famille de la Cadoire devait fournir au Chapitre une rente de deux « justes », autrement dit, huit boisseaux de froment, mesure de Saint-Brieuc, moitié combles, moitié râcles. En cas de refus de payer cette rente, une amende de quinze sols frappait le délinquant.

« Ce fief de la Cadoire fut donné au Chapitre par le roi de France et par les ducs et duchesses de Bretagne, avec charge, aux chanoines, « de prières, oraisons et intercessions ».

« Et ainsi, il se trouvait qu'à l'exception des autres fiefs de la paroisse de Plérin, le fief de La Cadoire ne dépendait nullement des seigneurs de la Roche-Suhart, mais directement et uniquement du roi de France ou des ducs de Bretagne.

« En 1419, les habitants de La Cadoire voulurent, on ne sait trop pourquoi, s'affranchir de certaines de leurs obligations envers le Chapitre propriétaire des terrains qu'ils exploitaient. Notamment, ils voulaient faire moudre leur froment aux moulins voisins de chez eux : Souzain et Grognets, sans doute, qui existaient déjà, au lieu de porter leur grain au moulin de Gouëdic, propriété du Chapitre.

« Les chanoines furent obligés d'intervenir pour faire cesser cet abus et ramener dans le droit chemin des fermiers têtus qui voulaient s'en écarter.

« Evidemment, les chanoines ne se souciaient qu'assez médiocrement du moulin choisi par leurs fermiers de La Cadoire ; mais judicieux, ils savaient qu'en tolérant un petit abus, c'était frayer la voie à des abus plus considérables ».

Au XV^e siècle, comme aujourd'hui, et comme toujours, il était plus sage de prévenir le mal que de le guérir.

16 novembre 1930

Plérin à travers les âges

Notre église de Plérin

MES CHERS PAROISSIENS,

Il y a certains lieux sur la terre qui rappellent à notre âme de si touchants souvenirs qu'elle ne peut y penser sans émotion.

Et d'abord, si ma plume ne le désignait, votre cœur nommerait aussitôt le foyer domestique où vous avez reçu le jour, où vous avez reçu les premiers soins, les premières caresses de votre mère, cette maison qui a été témoin de vos premiers jeux, de vos premières joies, de vos premières douleurs, qui nous a vus grandir, où vous avez reçu les communications, les épanchements de l'amitié. Qu'il est cher à l'âme, ce sanctuaire de la famille ! Vous le sentez sans doute quand vous en jouissez, mais vous le sentez peut-être plus encore lorsque les nécessités de la vie vous obligent à le quitter, et malgré tout le bonheur dont on essaie d'environner votre existence, vous éprouvez parfois le besoin de revenir, par la pensée, à ce foyer béni, d'évoquer les chères images de ceux qui l'habitent ; et une de vos plus douces espérances, c'est de penser que vous le reverrez un jour et que vous l'habitez encore.

Cependant, il est un autre lieu qui doit vous être plus cher que celui-là, un lieu qui vous rappelle des souvenirs plus doux encore et plus touchants. Ce lieu, c'est votre église, la maison de Dieu et la vôtre.

Avez-vous jamais réfléchi sérieusement à ce qu'est, pour vous,

votre église, à tous les bienfaits que vous y avez reçus ? C'est là qu'aussitôt après votre naissance, on vous a apportés, que vous avez reçu le saint baptême. C'est là, pendant que votre père et votre mère se réjouissaient au foyer domestique (de votre naissance temporelle, que les anges de Dieu se réjouissaient de votre naissance à la vie de la grâce. C'est là, dès que votre raison s'est éveillée, que vous êtes venus offrir à Dieu les premiers hommages de votre cœur, votre premier amour. C'est là, qu'un jour, aux pieds d'un prêtre, vous avez fait l'aveu de vos premières fautes, là que vous êtes revenus tant de fois depuis chercher le pardon. C'est là, que, dans l'enivrement du bonheur, vous êtes venus, à dix ans, recevoir pour la première fois votre Sauveur. C'est là aussi qu'en un jour de joie et de profonde émotion, au milieu de vos parents et de vos amis, vous avez tendu la main à celui ou à celle qui devait être votre appui et votre consolation dans la vie. C'est là encore, quand votre cœur fatigué a besoin de réconfort et d'espérance, que vous venez et que vous viendrez toujours, au pied du tabernacle, épancher votre âme et chercher la paix. C'est là enfin, quand la mort sera venue, qu'on apportera une dernière fois votre dépouille inanimée et que l'Eglise vous donnera ses dernières bénédictions. Je ne puis penser sans émotion à tant de générations de Plérinais et de Plérinaises qui ont passé par cette chère église, y ont rempli fidèlement leurs devoirs de chrétiens et s'en sont allés, je l'espère, au ciel recevoir la récompense qu'ils ont méritée pendant que leurs corps reposent à quelques pas d'ici et dorment leur dernier sommeil !

N'avais-je pas raison de vous dire que votre église doit vous être chère, puisque c'est là que vous avez goûté et que vous goûterez toujours les plus pures

et les meilleures joies de votre âme.

Je ne m'arrêterai pas à vous dire le respect que vous devez avoir pour elle, le recueillement, l'attention, la ferveur que vous devez y apporter, au moment surtout où se célèbre le saint sacrifice de la messe : j'en ai dit assez pour ranimer votre foi à cet égard.

Ce que je voudrais vous rappeler, — pour me conformer au désir de plusieurs paroissiens. — par écrit après l'avoir fait de vive voix du haut de la chaire dimanche dernier, ce sont les diverses transformations ou réparations que votre église a reçues au cours des âges. Ce sera le sujet de plusieurs articles du Bulletin paroissial.

En ce moment nous nous trouvons en présence d'une entreprise considérable. La toiture de notre église, surtout celle du côté du cimetière et celle du clocher, sont dans un état lamentable : les chevrons sont pourris et les ardoises ne tiennent plus. Il s'agit donc d'une réfection totale du côté midi et d'une forte réparation du côté nord. C'est un gros effort, de la part de la Municipalité, en même temps qu'un geste libéral auquel je tiens à rendre hommage. Elle a voté pour ce travail important une somme d'environ soixante mille francs. Espérons que ses efforts seront récompensés, que le travail sera bien fait et que notre église verra encore de longues et nombreuses années d'existence. (A suivre).

Votre Recteur.

Plérin à travers les âges

Notre église de Plérin (SUITE)

MES CHERS PAROISSIENS,

L'église de Plérin a été bâtie, ainsi que le cimetière et l'ancien presbytère, sur un terrain dépendant du duché de Penthièvre. Chaque année, jusqu'à la révolution de 1789, les trésoriers étaient obligés de payer une rente de trois francs et douze sous au comte de Toulouse pour « emplacement de l'église, cimetière et presbytère de Plérin ».

On ne trouve rien, dans les archives, qui indique le fondateur ou la date de fondation de notre église. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elle est très ancienne. Elle n'a pas été construite, en une seule fois, telle qu'elle est aujourd'hui. On y a travaillé à trois reprises ou époques différentes.

1^o) Dans le principe, elle était peu considérable. Elle ne comprenait que la partie qui va du petit clocher au maître-autel, partie indiquée par deux grandes arcades romanes. On peut s'en rendre compte aujourd'hui encore : cette partie, vue de l'extérieur, est légèrement plus basse que le reste de la nef qui, d'ailleurs, paraît beaucoup moins ancienne.

Cette petite église, telle qu'elle était alors, était desservie par un curé, aidé d'un auxiliaire (appelé sous-curé). Mais il y avait, sur la vaste étendue de la paroisse, de nombreuses chapelles où l'on disait la messe chaque dimanche et qui étaient desservies par des prêtres originaires du quartier.

Le premier recteur dont on a conservé le nom sur les registres, date de 1430 et s'appelait Pierre de Mambier, chanoine chantre de la Cathédrale et en même temps recteur de Plérin. Le premier sous-curé inscrit s'appelait Guillaume Pasturel (1561).

2^o) Plus tard, mais longtemps avant la Révolution, on agrandit l'église. On fit la nef et le bas-côté sud (côté du cimetière). Ce qui prouve son ancienneté, c'est qu'en 1629, on fut obligé de rendre des mesures pour faire

relever le bas-côté midi, depuis le campanile jusqu'au chapiteau. Le chapiteau était une espèce de porche destiné à protéger la partie sud contre le vent et la pluie. Au-dessus de ce porche, se trouvait une petite chambre desservie par un escalier donnant dans l'église : c'était la Trésorerie, où était placé le coffre contenant l'argent et les papiers de la Fabrique, ainsi que les ornements de quelque valeur.

En 1771, les 19, 20, 21 et 22 août de cette année, un procès-verbal, rapporté par trois architectes ou entrepreneurs désignés par le sénéchal de la Roche-Suhart, constate, très en détail, le mauvais état des murs et des piliers de l'église qui menaçaient ruine. Au mois de mars suivant (1772), les notables de la paroisse se réunissent dans la sacristie pour aviser aux moyens de parvenir à la reconstruction, surveiller et solder les travaux dont l'exécution avait été arrêtée. Ces travaux consistaient principalement dans la construction de quatre arcades ogivales supportées par trois piliers et deux demi-piliers. L'entrepreneur était un nommé Pierre Labbé, architecte à Saint-Brieuc. Les pierres furent extraites à La Méaugon. Les arcades sont celles qui séparent la nef du bas-côté midi, à partir des fonts baptismaux.

Le même procès-verbal constate le mauvais état de la charpente, qui fut refaite l'année suivante (1773), avec des chênes abattus dans l'avenue du château de Couvran.

3^o) Le bas-côté (côté du monument aux morts) n'a été construit qu'après la Révolution, en 1825, sous le rectorat de M. Guillet. Auparavant, la grande nef était fermée du côté nord. Dans l'alignement de la chaire, par un mur plein qui fut remplacé, en 1825, par les arcades et les piliers qui s'y trouvent aujourd'hui. Ces piliers sont légèrement plus élevés et moins gros que les piliers de l'autre bas-côté. C'est de cette époque également que datent les fenêtres du côté nord, la tribune du bas de l'église, les bancs actuels, la balustrade, les confessionnaux, les armoires de la sacristie, la chaire.

Il fallut exhausser le haut de

la nef, depuis le campanile jusqu'à l'autel, et le mettre dans le même alignement, de la même hauteur et largeur que le bas de cette nef. On refit également tout le parquet du chœur et des petits autels, et en 1849, on reconstruisit le transept nord et la chapelle de Couvran.

Ce fut l'achèvement de notre église, telle qu'elle est aujourd'hui.

Nota. — La tour principale a été bâtie en 1632, la sacristie en 1735, l'arrière sacristie en 1832.

Disposition ancienne de notre église

Avant la Révolution, notre église n'avait pas la disposition actuelle. Elle était flanquée de plusieurs chapelles qui avaient chacune un autel et dont quelques-unes formaient, à l'intérieur, des saillies et des recoins, très défavorables au coup d'œil général, en même temps qu'elles diminuaient les places réservées aux fidèles.

Ces chapelles étaient situées de la manière suivante :

1^o) Celle de Couvran, dite aussi de l'Assomption, qui est devenue la chapelle Saint-Joseph. Primitivement, il y avait, dans cette chapelle, un autel privilégié appelé « autel de la Croix et des défunts » :

2^o) Le maître-autel, dans l'axe de la nef principale :

3^o) A droite, entre le maître-autel et la chapelle du Rosaire, dans un recoin, près de la porte de la sacristie, tournée vers le midi, se trouvait la chapelle de Saint-Antoine, dépendant du hief de la Ville-Gohel :

4^o) La chapelle du Rosaire.

Du côté nord de la nef, à peu près à l'endroit où se trouve actuellement la chaire, il y avait deux chapelles : celle du Grand-Pré, dédiée à saint Nicolas, et celle de la Ville-Solon, dédiée à saint Laurent, dite aussi du Sacré-Cœur.

En face, du côté du cimetière à la hauteur de la première fenêtre du bas-côté sud, se trouvait une septième chapelle, celle de la Ville-Rault, dédiée à saint Yves et à saint Sébastien. Une petite porte, actuellement bouchée, dont on voit encore la trace, donnait un accès particu-

lier dans cette chapelle. Chaque année, on célébrait, par suite d'un ancien vœu des paroissiens, sept messes sur cet autel, le jour de la fête de saint Sébastien. Ces sept messes furent célébrées, le 20 janvier 1557, par Dom Jean Michel, Pierre Chatei, Guillaume Burel, Raoul Kouzan, Mathurin Le Moine, Mathurin Le Clerc et Michel Jamet, tous prêtres de la paroisse.

Au bas de l'église, il y avait encore une petite chapelle, bâtie, plus tard, en 1775, par M. François Sylvestre, recteur. Elle sert aujourd'hui de fonts baptismaux.

Nota. — Ces fonts baptismaux ont été l'objet d'une restauration complète en 1885. C'est cette année-là qu'on y plaça la belle piscine en marbre blanc, venue de Marseille, qui s'y trouve aujourd'hui, et la grille en fer forgé qui en ferme l'entrée. Les peintures furent faites plus tard, en 1863, par Donguy, peintre à Saint-Brieuc, dont la note s'éleva à 300 francs.

Disposition ancienne de notre église

Primitivement, il y avait donc, dans l'église, deux chapelles ou autels dans notre église avec droit d'armoiries, deux, etc., pour les seigneurs, qui en étaient les propriétaires. Nous en trouvons l'attestation en 1583 pour chacune de ces chapelles, malgré l'édit de François 1^{er} (oct 1539), qui les interdisait formellement.

Aujourd'hui, il n'y a plus, dans l'église de Plérin, que trois chapelles ou autels, enfermés dans une même balustrade.

Vue de l'extérieur, il y a trente ans, notre église n'avait pas, non plus, le même aspect qu'aujourd'hui. Un ami complaisant, qui fut vicaire à Plérin à cette époque, a bien voulu me communiquer à ce sujet les renseignements qui vont suivre.

Exterieurement, l'église n'a pas été modifiée, mais une grande partie de ce qui l'entourait a disparu.

En 1900, le voyageur, arrivant au bourg de Plérin par la route de Bon-Repos et s'arrêtant face à la tour, avait devant lui un mur peu élevé. Ce mur séparait le chemin d'une petite place qui se trouvait au pied de la tour et qui se prolongeait, sur la droite, entre l'église et le cimetière.

Vis-à-vis du portail se dressait un if énorme, semblable à celui qui se trouve aujourd'hui dans le cimetière. Au milieu du mur, tout près de l'if, il y avait un passage assez large qui donnait accès sur la place, et que l'on appelait « la barrière », en souvenir, sans doute, de l'ancienne barrière qui fermait cette entrée. Plus loin, sur la droite, à l'angle du cimetière, un autre passage plus étroit, fermé par une pierre assez longue qu'il fallait enjamber pour se rendre à l'église.

Ce mur avait servi de clôture à l'ancien cimetière qui entourait l'église à l'ouest, au sud, et au nord dans la partie couverte aujourd'hui par le bas-côté construit en 1825. Au sud, l'ancien cimetière s'avancait jusqu'au milieu de la route qui longe aujourd'hui le nouveau. Au nord, un autre mur partait du coin de la mairie actuelle, couvrait une partie de la route qui passe devant la maison Belœil et venait rejoindre, en ligne droite, celui que nous venons de décrire. Derrière ce mur, assez élevé, il y avait :

1° Un jardin qui touchait l'église et la tour et poussait une pointe avancée sur la place actuelle jusqu'à « la barrière ». C'est à cet endroit, le long du mur, que se faisaient les affichages officiels :

2° Au fond du jardin, perpendiculairement à l'église et face à la mairie, dans l'espace compris entre l'appartement actuel des chaises bâti plus tard, en 1907,

et le mur qui longe la grande route, se trouvait l'ancien presbytère qui servit successivement d'habitation aux prêtres jusqu'en 1861, aux Frères jusqu'à la laïcisation de leur école, en 1891, et aux Instituteurs jusqu'à la construction de la nouvelle école communale, en 1907 ;

3° Entre le presbytère et l'ancienne maison d'école (aujourd'hui la Mairie), il y avait une grande cour avec des hangars. L'un des hangars, situé le long de l'église, depuis la porte nord jusqu'à l'ancien presbytère, servait à loger les chaises.

Après le départ des Instituteurs, on rasa l'ancien presbytère et le jardin, on démolit les murs de l'enclos et on nivela le tout pour faire la belle place qui entoure aujourd'hui l'église (1907).

Au sud-est, dans l'angle formé par la sacristie et la chapelle du Rosaire, on enterrait encore, en 1900, les petits enfants. C'était un terrain carré fermé le long de la route par un mur. On cessa, peu de temps après, d'y faire des inhumations, et en 1929, lorsqu'on refit la chapelle du Rosaire, on construisit le mur actuel que l'on rapprocha de la sacristie et de l'église pour dégager la route et former la petite place que nous voyons aujourd'hui.

Dates et détails des réparations faites à l'église avant la Révolution

La partie ancienne de l'église, celle qui va du petit clocher à l'autel, se trouvait, au moment où elle a été refaite en 1825, plus basse de trois pieds et plus étroite aussi de trois pieds, de chaque côté, que la nef. Elle n'était pas, non plus, dans la même direction, rentrant peu à peu vers le nord, de telle sorte qu'à l'autel, elle perdait six pieds de son alignement. Il y avait derrière l'autel un tout petit vitrail qui devait être autrefois le principal. Il était couvert ou

encadré des écussons des principales familles et indiquait par sa forme que le pignon du chœur devait être très vieux.

En 1631, ce pignon, menaçant ruine, fut rebâti. Ce travail nécessita l'enlèvement du maître-autel qu'on rétablit d'une autre manière, le long du pignon reconstruit et désormais privé de sa verrière. Quelques colonnettes furent ajoutées aux boiseries qui furent repeintes à neuf. Tout cet agencement coûta une somme de 133 francs. (La journée du peintre était payée alors dix sous, et la peinture, douze sous le livre. L'huile pour l'entretien de la lampe coûtait trente sous le pot de deux litres). On acheta ensuite une lampe de cuivre pour être suspendue devant le sacraire.

Nota. — Le sacraire était une espèce de niche pratiquée dans l'épisseuse du mur, du côté de l'Évangile, dans laquelle étaient conservées les saintes espèces ou la réserve eucharistique. Il disparut de notre église en 1633 et fut remplacé par un tabernacle que l'on posa sur l'autel refait deux ans auparavant. Ce tabernacle coûta la somme de 63 francs.

Notre église eut, à diverses reprises, à souffrir des hommes d'armes qui étaient en garnison à la tour de Cesson. En 1590, ils font irruption sur la paroisse, pénètrent dans l'église, renversent les fonts baptismaux, brisent les autels, démolissent les troncs, puis ils montent au campanile, dont ils fendent la charpente à coups de hache, détachent les cloches qui tombent dans le cimetière, etc... Toutes les chapelles, notamment celle de Bon-Repos, subissent le même sort.

En 1596, la trésorerie de l'église est encore pillée par une bande de partisans qui tenaient la campagne pendant le siège de la Tour de Cesson. Ils font main basse sur un boisseau de froment que les trésoreries avaient envoyé au moulin de Colvé et qui était destiné à la confection des hosties que l'on préparait pour le jour de Pâques.

En 1602, on fait réparer à neuf, en grande partie, la couverture de l'église. On envoya chercher, à cette intention, « trois milliers de pierre verte » en Angleterre.

Il avait été impossible aux trésoriers de réparer convenablement les fenêtres de l'église dont les vitres avaient été brisées par la garnison de Cesson. Ils se décidèrent en conséquence à en boucher une partie, et notamment la maîtresse-vitre : nécessité déplorable qui priva l'église de son plus riche joyau. La maîtresse-vitre fut remplacée par un rétable en bois.

En 1604, un artiste est appelé pour peindre les images des saints exposées dans l'église. Il reçoit pour son salaire, vingt sous et six boisseaux de froment. Le campanile, menaçant ruine, on le regarnit de chaux et de sable.

En 1606, on fait lambrisser le chœur de l'église et la chapelle du Rosaire. A cet effet, on passa marché avec François Raoul, menuisier à Saint-Brieuc, qui exécuta le travail pour la somme de 70 francs.

En 1609, les carrées et statues du grand autel sont repeintes et l'on se pourvoit d'un calice neuf qui devait être en étain, car il coûta 45 sous.

En 1613, agrandissement du portail principal. L'ancien, étroit et incommode, datait probablement du XII^e siècle : les baies et portes de cette époque présentent en effet peu de largeur.

En 1616, l'église, sans doute la partie qui n'avait pas été lambrissée en 1606, reçoit un lambris neuf.

En 1618, le crucifix placé au-devant du chancel, c'est-à-dire au-dessus de l'arcade intérieure qui soutenait le campanile et qui était placée en avant du chœur est restauré et repeint, ainsi que « les images à l'entour ».

En 1626, on prend des mesures pour faire relever le bas-côté vis-à-vis du cimetière de l'église, depuis le campanile jusqu'au chapiteau.

En 1628, le pavé de l'église est refait à neuf. Pour parvenir à l'exécution du travail, les trésoriers se rendent à Saint-Cast et font, sur quatre bateaux, pris au havre du Roselier, un chargement de quarante tonneaux de pierres plates et carrées. Puis, cette quantité n'ayant pas été suffisante, on en fait venir un second chargement. Leur extraction de la carrière avait coûté dix sous le tonneau, mais le charroi du Legué coûta beaucoup plus cher que la pierre. Sa mise en place revint à 66 francs.

En 1639, l'autel de la chapelle Saint-Nicolas est remplacé par un autel neuf. On répare le pavé de l'église. On percevait depuis un temps immémorial une somme de deux sous par chaque corps qui était présenté à l'église pour être inhumé soit dans son enceinte, soit dans le cimetière. Le produit de cette perception était affecté à l'entretien du pavé et des pierres tombales qu'il était souvent nécessaire de mettre de niveau avec le sol de l'église.

Remarque : En cette année, le boisseau de froment se vendait 25 sous.

En 1650, un pilier qui se trouvait, dans le chœur, entre le maître-autel et la chapelle Saint-Antoine est abattu et remplacé par une grande arcade. Cette disposition a pour effet de réunir dans le même compartiment les autels de saint Antoine et du Rosaire.

A la suite de ce travail, on fait des niches en bois pour loger les statues des patrons de l'église, saint Pierre et saint Jean, qui sont ensuite peintes et étoffées. Le mur, contre lequel sont posées les niches, est également passé en couleurs. On trace des dessins imitant des draperies.

En 1700, sur la réquisition du Recteur, le sénéchal de la Roche-Sabart se rend à l'église, accompagné d'un gruffier et d'un expert pour dresser l'état des lieux et relever tous les écussons et signes honorifiques qui se trouvent dans plusieurs parties de l'édifice qui menacent ruine et que l'on se propose de réédifier. Il résulte de cet acte qu'un grand nombre d'armoiries existaient à cette époque, sur les piliers et fenêtres qu'on se proposait de démolir, et que la partie supérieure de la maîtresse-vitre subsistait encore et laissait apercevoir quelques blasons appartenant aux anciens seigneurs de Plérin. Le sénéchal reconnaît que les réparations projetées sont nécessaires, mais il fait défense de toucher au pignon et à la maîtresse-vitre avant qu'on ait eu l'autorisation du comte de Toulouse, et recommande de remettre en place toutes les armoiries qui pourraient être dérangées par suite des travaux.

En 1727, le Recteur fait exécuter dans le chœur de son église quelques aménagements pour le rendre plus convenable et plus commode lors de certaines cérémonies. Du côté de l'évangile et contre la portion de mur qui sépare le chœur de la chapelle de Couvran, se trouvait le tombeau

de la Ville-Solon. Ce monument occupait un certain espace et était fort gênant. Le recteur sollicita et obtint l'autorisation de le faire baisser au niveau du sol du sanctuaire.

En 1735, la sacristie de Pléria est bâtie par les soins de M. Alenou de la Garde, recteur, au prix 1.475 francs et 12 sous.

Chapelles latérales du Rosaire et de Couvran

1^{re} Chapelle du Rosaire

1525. — Nous avons vu qu'à droite du maître-autel (côté de l'Épître), il y avait une chapelle dédiée à saint Antoine et appartenant aux seigneurs de la Ville-Gohel. Cette chapelle formait le transept sud de la toute primitive église et fut bâtie probablement en même temps qu'elle.

En 1525, on y construisit une nouvelle chapelle qui devait devenir plus tard la chapelle du Rosaire actuelle. Mais avant cette construction, il fut convenu entre les paroissiens et dame Marie Martin, dame de Mairos de Dusse et de la Ville-Gohel, que ces entrepreneurs démoliraient le mur de la chapelle Saint-Antoine du côté midi, à charge de conserver dans la nouvelle chapelle les armoiries, enfeux, etc... qui se trouvaient dans l'ancienne.

En 1606, on fait lambrisser cette chapelle en même temps que le chœur de l'église.

En 1631, institution, dans la chapelle du transept sud, de la Confrérie du Saint-Rosaire. M. Jean Caillet, sous-curé de la paroisse, en est le premier directeur, et Philippe du Bourblanc, seigneur de Peamanrun et du Grand-Pré, est nommé prévot et chargé, en conséquence, de défendre les intérêts de ladite confrérie. Alain Tréhen et Olive Buisson, son épouse, en sont les premiers bienfaiteurs et fondent, à leur profit, une rente de deux boisseaux de froment par acte du 21 avril 1631.

Dès l'année précédente, les premiers membres de la Confrérie avaient fait exécuter un rétable pour orner l'autel du Rosaire

(c'est le rétable actuel); mais, comme après son placement, il demandait encore à être peint et doré, la congrégation se réunit dans l'église pour procéder à la vente d'une petite pièce de terre qu'un des confrères donna à cette occasion et dont le produit fut affecté à cette dépense.

A la même époque que le rétable, fut placé un tableau dont le dessin et le coloris dénotaient un artiste distingué. Il représentait la Sainte Vierge assise, ayant l'Enfant-Jésus sur ses genoux. Les poses et l'expression de ces deux figures étaient remarquables. Tout autour se développait un chapelet de quinze petits médaillons dans chacun desquels était peinte en miniature une scène de la vie de Notre-Seigneur correspondant aux divers mystères joyeux, glorieux ou douloureux, que l'on médite en récitant le Rosaire.

2^e Chapelle de Couvran

La chapelle de Couvran faisait pendant à la chapelle du Rosaire et était aussi ancienne qu'elle. On l'appelait « chapelle de Couvran » parce qu'elle dépendait autrefois du château de ce nom et que le seigneur y possédait un tombeau surmonté d'une statue représentant un guerrier avec son armure. Cet enfeu, momentanément enlevé et placé dans le cimetière, y a été rapporté.

Le 10 juillet 1603, dame veuve Tanouarn, dame de Couvran, prend possession de la chapelle.

Le 12 juillet 1701, la comtesse de Villagers vient à son tour avec la même intention.

Enfin, le 8 août 1746, a lieu la prise de possession de ladite chapelle par M. et M^{me} de Caslan, demeurant à Mélescan, paroisse de Sévignac. Voici la description qu'ils en font :

« A droite de la sacristie se trouve la chapelle de Couvran qui forme une des ailes de l'église, avec porte de communication avec le dehors. Elle est ornée d'une grande « vitre » entièrement bordée des écussons de la seigneurie de Couvran.

Au-dessus de l'autel, il y a un tableau représentant l'Assomption de la Sainte Vierge, de chaque côté, deux piliers de forme conique, sur la base desquels se trouvent, à droite et à gauche, les armes de la même famille.

Dans la chapelle, un banc avec accoudoir. Entre la chapelle de Couvran et le maître-autel, une grande arcade en cintre supportée par deux piliers ornés des mêmes écussons. Sous l'arcade, un mausolée, dont nous avons parlé.

L'autel consistait dans une table en pierre recouverte d'une boiserie, deux petites colonnes bien travaillées et d'un tableau (d'abord celui de l'Assomption, puis une descente de croix) dans le fond, le tout termine par une corniche. Il y avait, aux deux côtés, deux statues placées sur de petits buffets au niveau de la table d'autel. C'étaient : saint Guillaume, statue en terre, bien faite, et sainte Élisabeth, en bois, assez minime.

Cet autel, qui était privilégié, avait plusieurs noms. On l'appelait l'autel de Couvran, l'autel de l'Assomption, l'autel de la Croix ou des défunts.

Le petit clocher

Très ancien, comme le chœur et les chapelles latérales, ce petit clocher était autrefois un campanile à jour, couvert seulement d'un petit dôme. Les jambages de ce campanile ont été joints par des lattes et couverts avec des ardoises.

En 1590, un « palâtre » du pignon de ce campanile étant tombé, on s'entendit avec Jean Le Lagadeuc qui le releva pour une somme de quinze francs. Ce palâtre fut fait avec un chêne abattu à Bon-Repos. Le campanile était, paraît-il, à demi protégé par un abri en ardoises, car on en acheta, dans la même année, un certain nombre pour préserver de la pluie le mouton des cloches.

En 1604, le campanile menaçant ruine, on le recouvrit de chaux et de sable.

En 1031, les trésoriers font, à diverses reprises, monter et descendre du campanile une cloche qui est essayée et refondue jusqu'à quatre fois parce qu'elle ne présentait pas le poids stipulé dans le marché fait avec le fondeur. Ce n'est qu'après cette quatrième opération et après vérification faite de sa pesanteur au « poids du cent du Légé » qu'ils comptent le prix convenu.

A cette occasion, on fait au campanile, d'importants travaux de consolidation.

En 1644, les trésoriers font marché avec Jacques Le Louarn, sieur de la Fosse, maître fondeur, pour la refonte de la grosse cloche qu'un accident avait fendue. On ajoute au poids de la cloche quatre-vingt-deux livres de métal et l'on fournit au fondeur un ouvrier pendant huit jours pour l'aider à faire le moule et autres travaux. Le fondeur recut ensuite une somme de cent-vingt francs pour son salaire. Il en coûta, en outre, pour le moule et la ferrure, dix-sept francs et dix sous. Quelques jours après, Mgr Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, bénissait la nouvelle cloche.

1675. — Le petit clocher renferme encore aujourd'hui, une petite cloche qui porte la date de 1675 et un écusson à trois coquilles, avec cette inscription : « Astiophe », (nom de la cloche), « mairrain : Messire Claude Rolland, prieur de Keruelde ; Marguerite de Villeneuve, dame de Kererveno, marraine.

Cette cloche avait été descendue pendant la Revolution, et transportée au Légé pour être fondue avec les autres cloches de l'église, et des chapelles paroissiales, dans le but de faire des canons. Mais elle dut y être oubliée. On ne s'explique pas sa présence autrement.

En 1843, une bonne partie de la charpente et toute la toiture du campanile sont refaites à neuf.

Le clocher principal

Il a été bâti par les soins de M. Guillaume Lucas, recteur, en 1752. On y lit sur une pierre de taille placée au-dessus du portail, près de la corniche :
 Pape, Innocent X,
 Louis XIV, roi de France,
 Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc,
 Guillaume Lucas, recteur.
 Le coq qui surmonte la croix

placée au-dessus de la flèche a une hauteur de vingt-neuf mètres vingt-cinq centimètres au-dessus du sol. La flèche a quatorze mètres de hauteur.

Comme le reste de l'église, cette tour est entièrement construite en moellons. Elle est soutenue à ses angles par deux contreforts aussi en moellons. La sacristie de la tour date probablement de la même époque.